

ANNUAL REPORT OF THE
FIREFIGHTERS' COMPENSATION ACT DISABILITY FUND

ANNUAL REPORT 2014
RAPPORT ANNUEL

CAISSE D'INDEMNISATION ÉTABLIE EN VERTU
DE LA LOI SUR L'INDEMNISATION DES POMPIERS

TRANSMITTAL LETTER

The Honourable Francine Landry
Minister of Post-Secondary Education, Training and Labour
Province of New Brunswick

Dear Minister Landry:

I am pleased to submit to you the Annual Report of the *Firefighters' Compensation Act's* Disability Fund, for the 2014 fiscal year.

Respectfully submitted,



Dorine P. Pirie
Chairperson, Board of Directors
WorkSafeNB

FIREFIGHTERS' COMPENSATION ACT DISABILITY FUND'S ANNUAL REPORT 2014

Published by:
WorkSafeNB
1 Portland Street
P.O. Box 160
Saint John, N.B. E2L 3X9
Canada

www.worksafenb.ca

March 2015
ISBN 978-1-927420-09-6
ISSN 1923-1377

Printed in New Brunswick

LETTRE DE PRÉSENTATION

L'honorable Francine Landry
Ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail
Province du Nouveau-Brunswick

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers* pour l'exercice financier 2014.

Veuillez recevoir, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Dorine P. Pirie
Présidente du conseil d'administration
Travail sécuritaire NB

RAPPORT ANNUEL DE LA CAISSE D'INDEMNISATION ÉTABLIE EN VERTU DE LA LOI SUR L'INDEMNISATION DES POMPIERS 2014

Publié par :
Travail sécuritaire NB
1, rue Portland
Case postale 160
Saint John (N.-B.) E2L 3X9
Canada

www.travailsecuritairenb.ca

Mars 2015
ISBN 978-1-927420-09-6
ISSN 1923-1377

Imprimé au Nouveau-Brunswick

Note aux lecteurs et aux lectrices

Le texte s'adresse également aux femmes et aux hommes. Pour en faciliter la lecture, il a été rédigé au masculin.

TABLE OF CONTENTS

Management Discussion and Analysis of 2014 Financial Statements and Operating Results	2
Management's Responsibility for Financial Reporting	16
Actuarial Statement of Opinion	18
Independent Auditors' Report	20
Financial Statements	22
Five-Year Historical Financial Statements	76

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de gestion sur les états financiers et résultats d'exploitation 2014	2
Responsabilité de la direction en matière d'information financière	17
Énoncé d'opinion	19
Rapport des vérificateurs indépendants	21
États financiers	23
États financiers historiques pour les cinq derniers exercices	77

MANAGEMENT DISCUSSION AND ANALYSIS OF 2014 FINANCIAL STATEMENTS AND OPERATING RESULTS

The Management Discussion and Analysis (MD&A) provides management's perspective on key issues that affect the current and future performance of the *Firefighters' Compensation Act* Disability Fund (the "Disability Fund"). The MD&A, prepared as at March 26, 2015, should be read in conjunction with the audited financial statements and supporting notes for the year ended December 31, 2014.

FIREFIGHTERS' COMPENSATION ACT

The *Firefighters' Compensation Act* (the "*FC Act*") received royal assent on June 19, 2009 and created a Disability Fund to provide benefits to employed, volunteer and retired firefighters who:

- Are disabled by or die from a heart attack that occurs within 24 hours after attendance at an emergency response scene in his or her capacity as a firefighter, or
- Are disabled by or die from a prescribed disease, and
 - have served as a firefighter for a minimum period prescribed by regulation;
 - have been regularly exposed to the hazards of a fire scene in their capacity as a firefighter, other than a forest fire scene, throughout that period of service.

RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION 2014

Le rapport de gestion représente le compte rendu de la direction portant sur les questions clés qui ont des répercussions sur le rendement actuel et futur de la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers* (la « caisse d'indemnisation »). Le lecteur est invité à lire la section qui suit, établie au 26 mars 2015, conjointement avec les états financiers vérifiés et les notes afférentes aux états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014.

LOI SUR L'INDEMNISATION DES POMPIERS

La *Loi sur l'indemnisation des pompiers* a reçu la sanction royale le 19 juin 2009 et a établi la caisse d'indemnisation afin de prévoir le versement de prestations aux pompiers rémunérés, volontaires et à la retraite qui :

- succombent à une crise cardiaque qu'ils ont subie dans les vingt-quatre heures après avoir répondu à une urgence comme pompier ou deviennent invalides à la suite d'une telle crise cardiaque;
- succombent à une maladie reconnue ou deviennent invalides à la suite d'une maladie reconnue et :
 - ont été pompiers pour au moins la période prescrite par règlement;
 - au cours de cette période, ils ont, en tant que pompier, régulièrement été exposés aux dangers inhérents aux incendies autres que les incendies de forêt.

The prescribed diseases and lengths of service are:

Diseases and Conditions	Length of Service
Primary site brain cancer	10 years
Primary site bladder cancer	15 years
Primary site colorectal cancer	20 years
Primary site oesophageal cancer	25 years
A primary leukemia	5 years
Primary site lung cancer (in a person who has not smoked cigarettes for a minimum of 10 years before the initial diagnosis)	15 years
Primary site kidney cancer	20 years
A primary non-Hodgkin's lymphoma	20 years
Primary site testicular cancer	20 years
Primary site ureter cancer	15 years

Benefits payable to claimants qualifying under the *FC Act* generally mirror those offered under the *Workers' Compensation Act*. The major difference is that services provided under the *Medical Services Payment Act* and the *Hospital Services Act* are rendered under those acts rather than the *FC Act*.

The *FC Act* recognizes that there is not necessarily a relationship between the disease and the occupation as a firefighter. Regardless of whether a relationship is established, the *FC Act* presumes that the disease is linked to the occupation.

Les maladies reconnues et la durée minimale de service sont les suivantes :

Maladies et conditions	Durée minimale de service
Cancer primitif du cerveau	10 ans
Cancer primitif de la vessie	15 ans
Cancer colorectal primitif	20 ans
Cancer primitif de l'oesophage	25 ans
Leucémie primitive	5 ans
Cancer primitif du poumon (chez une personne qui n'a pas fumé de cigarettes depuis au moins 10 ans)	15 ans
Cancer primitif du rein	20 ans
Lymphome primitif non-hodgékien	20 ans
Cancer primitif du testicule	20 ans
Cancer primitif de l'uretère	15 ans

Les prestations payables aux ayants droit admissibles en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers* ressemblent habituellement à celles versées en vertu de la *Loi sur les accidents du travail*. La principale différence est que les services fournis en vertu de la *Loi sur le paiement des services médicaux* et de la *Loi sur les services hospitaliers* relèvent de ces lois et non de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*.

La *Loi sur l'indemnisation des pompiers* reconnaît qu'il n'existe pas nécessairement de lien entre la maladie et la profession de pompier. Qu'un lien soit établi ou non, la *Loi* présume que la maladie est liée à la profession.

FORWARD-LOOKING STATEMENTS

This report contains forward-looking statements about certain matters that are by their nature subject to many risks and uncertainties, which may cause actual results to differ materially from the statements made herein. Forward-looking statements include, but are not limited to, objectives, strategies, and targeted and expected financial results. Risks and uncertainties include, but are not limited to: changing market factors or conditions; changes in legislation; changes in accounting standards; the ability to retain and recruit qualified personnel; and other risks, known or unknown. The reader is hereby cautioned not to place undue reliance on these forward-looking statements.

Overview of financial results	2014	2013
<i>Financial highlights (\$000s)</i>		
Portfolio investments	9,290	7,320
Benefits liabilities	25,375	30,015
Fund balance	(15,518)	(22,368)
Funded ratio	39.0%	25.6%
Assessment income	1,812	1,853
Investment income	674	910
Claims costs incurred	(4,462)	3,310
Administration costs	98	84
Excess of income over (expenses)	6,850	(631)
Market rate of return on portfolio	8.46%	15.73%

Assessments levied totalled \$1.8 million (2013 – \$1.9 million). When combined with \$674 thousand (2013 – \$910 thousand) in investment income, the total income for 2014 was \$2.5 million (2013 – \$2.8 million). Total expenses were negative \$4.4 million (2013 – \$3.4 million), resulting in a surplus of \$6.9 million (2013 – \$631 thousand deficit). These operating results improved the funded position to 39.0% (2013 – 25.6%).

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport contient des énoncés prospectifs relativement à certaines questions qui sont, en raison de leur nature, assujetties à de nombreux risques et à de nombreuses incertitudes, qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des énoncés présentés dans le présent rapport. Ces énoncés comprennent entre autres les objectifs, les stratégies, ainsi que les résultats financiers visés et prévus. Les risques et les incertitudes comprennent entre autres l'évolution des conditions ou des facteurs liés au marché; les modifications législatives; les modifications de conventions comptables; la capacité de retenir et de recruter des employés compétents; et d'autres risques connus ou inconnus. Le lecteur est donc prié de ne pas accorder trop d'importance à ces énoncés prospectifs.

Aperçu des résultats financiers	2014	2013
<i>Principales données financières (en milliers de dollars)</i>		
Portefeuille de placements	9 290	7 320
Engagements au titre des prestations	25 375	30 015
Solde du fonds	(15 518)	(22 368)
Pourcentage de capitalisation	39,0 %	25,6 %
Revenu des cotisations	1 812	1 853
Revenu de placements	674	910
Coûts de réclamation	(4 462)	3 310
Frais d'administration	98	84
Excédent des revenus sur les (dépenses)	6 850	(631)
Taux de rendement du marché du portefeuille	8,46 %	15,73 %

Les cotisations perçues se sont chiffrées à 1,8 million de dollars (2013 – 1,9 million de dollars). Lorsque cette somme est ajoutée au revenu de placements de 674 milliers de dollars (2013 – 910 milliers de dollars), le total du revenu en 2014 s'est élevé à 2,5 millions de dollars (2013 – 2,8 millions de dollars). Le total des dépenses était de -4,4 millions de dollars (2013 – 3,4 millions de dollars), ce qui représente un excédent de 6,9 millions de dollars (2013 – déficit de 631 milliers de dollars). Ces résultats d'exploitation ont amélioré la position de capitalisation pour se chiffrer à 39,0 % (2013 – 25,6 %).

BALANCE SHEET

The key components of the Disability Fund's balance sheet are its investments, benefits liabilities and fund balance.

Investments

The Disability Fund has pooled its investments with those of WorkSafeNB. WorkSafeNB maintains an Accident Fund with a market value of \$1.3 billion as of December 31, 2014. This allows the Disability Fund to benefit from some of the advantages of a larger pool of assets, such as lower management fees, professional management and better access to various asset classes and strategies. WorkSafeNB's board of directors' investment strategy is described as follows:

The board of directors believes that WorkSafeNB's investment portfolio must be customized to reflect its purpose, time horizon, liquidity requirements, legal constraints and the risk tolerance of the stakeholders. The primary investment risk is that the assets of the investment fund, together with the future income thereon, will be insufficient to pay the liabilities. The board relies on periodic asset liability studies to ensure that the investment strategy is suitable in light of the related liabilities.

Most of the investment portfolio is held to meet payment obligations that extend for many years into the future. Consequently, the board takes a long-term approach to finding an acceptable risk/return trade-off via the investment strategy. WorkSafeNB's investment policies and practices are designed to maximize the probability of meeting its performance objectives over the long-term at an acceptable level of risk; from year to year, short-term fluctuations in financial markets could cause the investment portfolio to significantly over- or under-perform its long-term performance objectives.

BILAN

Les principales composantes du bilan de la caisse d'indemnisation sont les placements, les engagements au titre des prestations et le solde du fonds.

Placements

La caisse d'indemnisation a mis ses placements en commun avec ceux de Travail sécuritaire NB. Travail sécuritaire NB alimente une caisse des accidents qui a une valeur marchande de 1,3 milliard de dollars au 31 décembre 2014, ce qui permet à la caisse d'indemnisation de profiter de certains des avantages d'un plus grand groupe d'actifs tels des honoraires de gestion moins élevés, une gestion professionnelle et un meilleur accès à diverses catégories d'actif et stratégies. Les prochains paragraphes décrivent la stratégie de placement du conseil d'administration de Travail sécuritaire NB.

Le conseil est d'avis que le portefeuille de placements de Travail sécuritaire NB doit être personnalisé pour refléter son but, l'horizon prévisionnel, les exigences par rapport à la liquidité, les contraintes juridiques et la tolérance des intervenants à l'égard du risque. Le principal risque des placements est que l'actif du portefeuille de placements et les revenus futurs ne seront pas suffisants pour satisfaire aux engagements. Le conseil se fonde sur des études périodiques de l'actif et du passif pour s'assurer que la stratégie de placement est adéquate compte tenu des engagements.

La principale partie du portefeuille de placements est détenue pour satisfaire aux engagements au titre des prestations qui s'échelonnent sur de nombreuses années à venir. Par conséquent, le conseil adopte une approche à long terme pour trouver un équilibre acceptable relativement au risque et au rendement, et ce, par le biais de la stratégie de placement. Les politiques et les pratiques de Travail sécuritaire NB en matière de placements ont pour but d'accroître la probabilité d'atteindre les objectifs de rendement à long terme en assumant un niveau de risque acceptable. D'un exercice à un autre, les fluctuations à court terme des marchés financiers pourraient faire en sorte que les résultats du portefeuille de placements soient considérablement supérieurs ou inférieurs à ses objectifs de rendement à long terme.

The board believes that asset mix is the most important factor in determining investment risk and return. In 2011, the board completed an asset liability study, which was designed to help the board determine an appropriate asset mix given their risk tolerance, the nature of the liabilities and WorkSafeNB's financial position. As a result of the study, the board made changes to the policy asset mix. The migration to the new target policy asset mix is scheduled to occur over the next few years.

WorkSafeNB's current policy asset mix consists of 21% Canadian bonds, 5% Canadian real return bonds, 16% Canadian equities, 16% U.S. equities, 15% international (EAFE) equities, 4% emerging markets equities, 15% real estate, 1% infrastructure, 5% in a global opportunistic strategy and 2% cash.

The migration to the new target policy asset mix will involve reducing the Canadian bonds allocation to 18%, reducing the U.S. equities allocation to 15% and increasing the infrastructure allocation to 5%.

The new asset mix is designed to reduce the volatility in WorkSafeNB's annually reported operating income, funded ratio and assessment rates. WorkSafeNB plans to conduct another asset liability study in 2015.

Le conseil est d'avis que la composition de l'actif est le facteur le plus important pour déterminer le risque et le rendement des placements. En 2011, il a terminé une étude de l'actif et du passif qui avait pour but de l'aider à déterminer une composition de l'actif appropriée en tenant compte de la tolérance à l'égard du risque, de la nature des engagements et de la situation financière de Travail sécuritaire NB. Par suite de l'étude, il a modifié la composition de l'actif selon la politique. La transition vers la nouvelle composition de l'actif selon la politique cible se fera au cours des quelques prochains exercices.

La composition de l'actif selon la politique actuelle de Travail sécuritaire NB est formée de 21 % d'obligations canadiennes, de 5 % d'obligations canadiennes à rendement réel, de 16 % d'actions canadiennes, de 16 % d'actions américaines, de 15 % d'actions internationales (EAFE), de 4 % d'actions des marchés naissants, de 15 % de biens immobiliers, de 1 % d'infrastructure, de 5 % d'actif dans une stratégie opportuniste mondiale et de 2 % en espèces.

La transition vers la nouvelle composition de l'actif selon la politique cible comprendra la réduction des obligations canadiennes pour se chiffrer à 18 %, la réduction des actions américaines pour devenir 15 % et l'augmentation de l'infrastructure pour se chiffrer à 5 %.

La nouvelle composition de l'actif a pour but de réduire la volatilité du bénéfice d'exploitation, du pourcentage de capitalisation et des taux de cotisation annuels de Travail sécuritaire NB. Une autre étude de l'actif et du passif est prévue en 2015.

The table below shows the asset values by investment type.

Investments <i>(\$000s)</i>	2014	2013
Forward foreign exchange contracts	(14)	(25)
Fixed income	2,000	1,615
Equities	4,830	4,333
Real return bonds	452	283
Real estate	1,421	1,100
Infrastructure	112	14
Global opportunistic ¹	489	–
Total investments	9,290	7,320

¹ The Global opportunistic allocation is invested in a pooled fund that has the ability to invest in a wide variety of asset classes and strategies depending on the manager's assessment of the attractiveness of the opportunity. As of December 31, 2014, the fund had the following allocations: U.S. equities 16.8%; Non-North American equities 22.0%; Fixed income 30.0%; Absolute return strategies 24.1%; Cash 7.1%.

WorkSafeNB's investment strategy is documented in the Statement of Investment Philosophy and Beliefs Policy and the Investment Goals and Objectives Policy. The Statement of Investment Philosophy and Beliefs Policy documents the governance structure for investments, the board's commitment to a disciplined approach to investing, the board's view on diversification and the importance of the asset allocation decision, along with the board's view on ethics and investment education. The Investment Goals and Objectives Policy identifies the policy asset mix, the performance objectives, and defines eligible investments and limits on risk concentrations. All of WorkSafeNB's investments are managed by independent external investment managers. The compliance of these portfolio managers with policy is monitored regularly. To minimize the volatility of returns, WorkSafeNB's portfolio is diversified among asset classes, industry sectors, geographic locations and individual securities. WorkSafeNB further diversifies by selecting investment managers with varying investment mandates and styles.

Le tableau qui suit indique les valeurs de l'actif selon le type de placements.

Placements <i>(en milliers de dollars)</i>	2014	2013
Contrats de change à terme	(14)	(25)
Revenu fixe	2 000	1 615
Actions	4 830	4 333
Obligations à rendement réel	452	283
Biens immobiliers	1 421	1 100
Infrastructure	112	14
Opportuniste mondial ¹	489	–
Total des placements	9 290	7 320

1. La composante opportuniste mondiale est investie dans un fonds en gestion commune qui a la capacité d'investir dans une grande variété de catégories d'actif et de stratégies selon l'évaluation du gestionnaire de l'attrait de l'option. Au 31 décembre 2014, la composition du fonds était la suivante : actions américaines, 16,8 %; actions non nord-américaines, 22,0 %; instruments à revenu fixe, 30,0 %; stratégies de rendement absolu, 24,1 %; et espèces, 7,1 %.

La stratégie de placement de Travail sécuritaire NB est documentée dans les politiques intitulées « Énoncé de philosophie et de principes en matière de placements » et « Objectifs de placement ». L'« Énoncé de philosophie et de principes en matière de placements » présente la structure de gouvernance relative aux placements; l'engagement du conseil d'administration envers une approche d'investissement méthodique; l'avis du conseil relativement à la diversification; l'importance de la répartition de l'actif; et l'avis du conseil quant au code de déontologie et à l'éducation en matière de placements. La politique intitulée « Objectifs de placement » présente la composition de l'actif selon la politique, les objectifs de rendement, les placements admissibles et les niveaux de risque acceptables. Travail sécuritaire NB fait appel aux services de gestionnaires de placements indépendants de l'extérieur pour gérer tous ses placements. L'observation des politiques de placement par ces gestionnaires de placements est évaluée à intervalles réguliers. Pour minimiser la volatilité des rendements, le portefeuille de Travail sécuritaire NB est diversifié en fonction des catégories de l'actif, des secteurs d'activité, des régions géographiques et des titres individuels. Travail sécuritaire NB diversifie davantage en choisissant des gestionnaires de placements ayant des philosophies et des styles qui varient.

Benefits Liabilities

At the end of each fiscal year, the Disability Fund determines its benefits liabilities for all accidents that have occurred to that date and for years of accumulated exposure that could lead to future entitlement. These liabilities represent the actuarial present value of all future benefit and related administration costs. As at December 31, 2014, claim benefit liabilities were broken down as follows:

Benefits liabilities (\$000s)	2014	2013
Short-term disability and rehabilitation	906	1,161
Long-term disability	7,231	8,864
Survivor benefits	9,634	11,797
Health care	7,604	8,193
Total benefits liability	25,375	30,015

In 2014, the benefits liability decreased by \$4.6 million, or about 15.5%. The reduction is the net effect of a \$6.5 million decrease due to lower than expected claiming patterns, which was offset by a \$3.1 million increase due to a change in the mortality assumption to reflect increased life expectancy. Other experience gains and losses accounted for a decrease of \$1.2 million.

Fund Balance

Under the *FC Act*, a minimum funding level of 100% is required with any shortfall to be recovered over a period of 20 years. The assessment revenue raised in any year from municipalities, rural communities, and local service districts (“LSDs”) may include or be reduced by an amount designed to allow the *FC Act* Disability Fund to attain its funding requirement. However, for the period from 2010 to 2014, the total amount levied per person per year shall not exceed \$444. Beginning 2015 and onward, the provisions of the *FC Act* are the same, except that there is no cap on the amount to be levied to fund the liability. The funded ratio at December 31, 2014 was 39.0% (2013 – 25.6%).

Engagements au titre des prestations

À la fin de chaque exercice, la caisse d’indemnisation détermine ses engagements au titre des prestations relatifs à tous les accidents survenus jusqu’à cette date et à l’exposition cumulative pendant des années, qui pourrait donner droit à des prestations à l’avenir. Ces engagements représentent la valeur actuarielle actualisée de tous les paiements futurs au titre des prestations et les frais d’administration connexes. Au 31 décembre 2014, les engagements au titre des prestations étaient répartis comme suit :

Engagements au titre des prestations (en milliers de dollars)	2014	2013
Invalité à court terme et réadaptation	906	1 161
Invalité à long terme	7 231	8 864
Prestations de survivant	9 634	11 797
Assistance médicale	7 604	8 193
Total du passif au titre des prestations	25 375	30 015

En 2014, le passif au titre des prestations a diminué de 4,6 millions de dollars, soit environ 15,5 %. La réduction est l’effet net d’une diminution de 6,5 millions de dollars attribuable aux tendances relatives aux réclamations qui étaient inférieures à celles prévues, compensées par une augmentation de 3,1 millions de dollars en raison d’une modification apportée à l’hypothèse portant sur la mortalité afin de refléter l’accroissement de l’espérance de vie. D’autres pertes et gains actuariels ont représenté une diminution de 1,2 million de dollars.

Solde du fonds

En vertu de la *Loi sur l’indemnisation des pompiers*, un niveau de capitalisation minimum de 100 % est exigé, avec toute insuffisance devant être récupérée sur une période de 20 ans. Le revenu des cotisations qui est tiré pendant une année auprès des municipalités, des communautés rurales et des districts de services locaux peut comprendre un montant ou en être réduit afin de permettre à la caisse d’indemnisation établie en vertu de la *Loi* d’atteindre ses besoins de capitalisation. Cependant, de 2010 à 2014, la cotisation annuelle demandée par personne ne peut être supérieure à 444 \$. À compter de 2015, les dispositions de la *Loi* demeureront les mêmes, sauf qu’il n’y aura pas de limite quant au montant à percevoir pour combler le déficit. Le pourcentage de capitalisation au 31 décembre 2014 s’est chiffré à 39,0 % (2013 – 25,6 %).

REVENUES

The Disability Fund's revenue is derived from assessments levied on municipalities, rural communities and LSDs and on investment income. In 2014, revenues totalled \$2.5 million (2013 – \$2.8 million).

Assessment Income

The *FC Act* stipulated that assessments be collected beginning in 2010. The assessments may be adjusted to account for excesses or deficiencies made in assessments for a previous year. However, the total amount levied per person cannot exceed \$444 in the first five years. Thereafter, the assessment rate may be adjusted as required. Assessment revenue totalled \$1.8 million in 2014 (2013 – \$1.9 million), reflecting a total of 4,081 and 4,173 firefighters respectively.

Investment Income

Investment income decreased from \$910 thousand in 2013 to \$674 thousand in 2014. Most of this decrease is attributable to smaller unrealized gains on equity investments for the year ended December 31, 2014.

Investment income is an important revenue stream for the Disability Fund. It is relied on to supplement assessments to cover total expenses for the year. Built into the valuation of the benefits liabilities is the long-term assumption that the Disability Fund's investments will generate an annual real rate of return of 4.0%. The primary goal of the investment portfolio is to earn a long-term average real return that meets or exceeds this actuarial net discount rate. In 2014, the real rate of return on the portfolio was 6.99%.

REVENUS

Le revenu de la caisse d'indemnisation provient des cotisations perçues des municipalités, des communautés rurales et des districts de services locaux ainsi que de revenu de placements. En 2014, les revenus se sont élevés à 2,5 millions de dollars (2013 – 2,8 millions de dollars).

Revenu des cotisations

La *Loi sur l'indemnisation des pompiers* stipule que des cotisations devront être perçues à compter de 2010. Les cotisations peuvent être redressées en cas d'insuffisance ou d'excédent qui résultent des cotisations demandées pour une année précédente. Cependant, la cotisation annuelle demandée pour chaque personne ne peut être supérieure à 444 \$ au cours des cinq premières années. Les taux de cotisation peuvent être redressés au besoin par la suite. Le revenu des cotisations s'est chiffré à 1,8 million de dollars en 2014 (2013 – 1,9 million de dollars), ce qui reflète un total de 4 081 et de 4 173 pompiers respectivement.

Revenu de placements

Le revenu de placements s'est élevé à 674 milliers de dollars en 2014 (910 milliers de dollars en 2013). La plus grande partie de la diminution est attribuable à des gains non matérialisés moins élevés découlant de placements en actions pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014.

Le revenu de placements est une source importante de revenu pour la caisse d'indemnisation. Il sert à compléter le revenu des cotisations en vue de satisfaire aux dépenses totales pour l'exercice. L'évaluation des engagements au titre des prestations tient compte de l'hypothèse à long terme selon laquelle les placements de la caisse d'indemnisation produiront un taux de rendement annuel de 4,0 %. Le but premier du portefeuille de placements est de produire un rendement réel moyen à long terme égal ou supérieur au taux d'actualisation net réel. En 2014, le taux de rendement réel du marché du portefeuille de placements s'est chiffré à 6,99 %.

EXPENSES

The Disability Fund has two main categories of expenses: claims costs and administration costs.

Claims Costs

As reported in the Statement of Operations and Fund Balance, claims costs represent costs incurred in the current year for claims reported in the current and prior years, and recognition of the exposure that occurred during the year and prior to the effective date of the *FC Act* that is expected to lead to benefit entitlement in the future. In 2014, these costs reflected a gain of \$4.5 million (2013 – cost of \$3.3 million).

Fundamental to the actuarial valuation are the discount rates used to value the liabilities. The assumed real rate of return remained unchanged at 4%, and the assumed inflation rate remained unchanged at 2.5%.

Actuarial changes are reflected in the current year but the payments related to the changes will occur in future years. They represent the expected future costs for claims that have occurred in the current or any previous year.

The gain is the net effect of decreased costs due to lower than expected claiming patterns, which were offset by increased costs due to a change in the mortality assumption to reflect increased life expectancy.

Claims costs (\$000s)	2014	2013
Short-term disability and rehabilitation	(178)	191
Long-term disability	(1,613)	486
Survivor benefits	(2,101)	2,230
Health care	(570)	403
Total claim costs	(4,462)	3,310

Administration Expenses

Administration costs in 2014 amounted to \$98 thousand (2013 – \$84 thousand). Administration costs consist primarily of professional fees.

DÉPENSES

La caisse d'indemnisation a deux grandes catégories de dépenses, soit les frais engagés au titre des réclamations et les frais d'administration.

Frais engagés au titre des réclamations

Comme l'indique l'état des Résultats d'exploitation et solde du fonds, les frais engagés au titre des réclamations sont les coûts engagés pendant l'exercice en cours pour les accidents des exercices courants et antérieurs, ainsi que la constatation de l'exposition survenue pendant l'exercice en cours, avant la date d'entrée en vigueur de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*, et qui donnera probablement droit à des prestations d'indemnisation à l'avenir. En 2014, ces coûts ont reflété un gain de 4,5 millions de dollars (2013 – 3,3 millions de dollars).

Les taux d'actualisation utilisés pour évaluer les engagements sont un élément fondamental de l'évaluation actuarielle. Le taux de rendement réel hypothétique est demeuré inchangé, soit 4 %, et le taux d'inflation hypothétique est demeuré inchangé, soit 2,5 %.

Les variations actuarielles sont reflétées dans l'exercice courant, mais les paiements découlant des variations auront lieu au cours d'exercices futurs. Ils représentent les coûts futurs prévus de réclamations qui ont été présentées pendant l'exercice courant ou des exercices antérieurs.

Le gain est l'effet net de la diminution des coûts attribuable aux tendances relatives aux réclamations qui étaient inférieures à celles prévues, compensées par une augmentation des coûts en raison d'une modification apportée à l'hypothèse portant sur la mortalité afin de refléter l'accroissement de l'espérance de vie.

Frais engagés au titre des réclamations (en milliers de dollars)	2014	2013
Invalidité à court terme et réadaptation	(178)	191
Invalidité à long terme	(1 613)	486
Prestations de survivant	(2 101)	2 230
Assistance médicale	(570)	403
Total des frais engagés au titre des réclamations	(4 462)	3 310

Frais d'administration

Les frais d'administration se sont chiffrés à 98 milliers de dollars en 2014 (2013 – 84 milliers de dollars). Ces frais comprennent surtout des frais professionnels.

KEY FINANCIAL DRIVERS

Employment and Exposure

Entitlement to benefits under the *FC Act* arises from employment as a firefighter or service as a volunteer firefighter. For the prescribed diseases, the period of service required for entitlement to benefits ranges from five years through 25 years. Thus, firefighters in New Brunswick are currently providing service that may result in exposure that will lead to a benefit entitlement many years in the future. Conversely, claims currently presented for the prescribed diseases will have arisen from exposures that occurred over a period of years in the past.

The key driving forces that will lead to emerging claims are the rate of cancer occurrences for firefighters, the cost of cancer care, the standard of cancer treatment funded by Medicare, and increased awareness of the benefits provided under the *FC Act*.

Increased Life Expectancy

The prescribed diseases are generally of a long latent nature. In most cases, they will arise from a build-up of exposure over a prolonged period, and may not manifest until some years have passed following the exposure. Increasing life expectancy means that more individuals will survive to the point where the latent diseases will manifest. It also means that individuals suffering from a prescribed disease may survive longer following onset of the disease.

Inflation Rate

The inflation rate, or Canadian consumer price index (CPI), is a key driver because the Disability Fund's future short-term disability, long-term disability, and survivor benefits are indexed annually based on the CPI.

The Bank of Canada's target for the core inflation rate is 2.0%. Over the past 10 years, the rate used for the indexation of lost-time benefits has ranged from a low of 0.73% to a high of 2.52%, with the average rate being 1.82%.

FACTEURS OPÉRATIONNELS CLÉS

Emplois et expositions

Pour être admissible à des prestations en vertu de la *Loi*, il faut occuper un emploi de pompier ou être un pompier volontaire. Pour les maladies reconnues, la durée de service afin d'être admissible à des prestations varie entre 5 et 25 ans. Ainsi, les pompiers néo-brunswickois offrent actuellement des services susceptibles de causer une exposition pouvant donner droit à des prestations dans de nombreuses années. Par ailleurs, les réclamations présentées de nos jours pour des maladies reconnues découlent d'expositions survenues sur plusieurs années antérieures.

Les facteurs déterminants qui entraîneront de nouvelles réclamations sont le taux de cancer chez les pompiers, les coûts des soins aux personnes atteintes de cancer, la norme de traitements contre le cancer financés par l'Assurance-maladie et la sensibilisation accrue aux prestations versées en vertu de la *Loi*.

Accroissement de l'espérance de vie

Les maladies reconnues ont généralement une longue période de latence. Dans la plupart des cas, elles surviennent après une exposition cumulative sur une période prolongée et n'apparaissent que des années après l'exposition. Une espérance de vie plus longue signifie qu'un plus grand nombre de personnes vivront plus longtemps et verront l'apparition de maladies latentes. Cela signifie également que les personnes atteintes d'une maladie reconnue pourraient survivre plus longtemps à la suite de l'apparition de la maladie.

Taux d'inflation

Le taux d'inflation, ou l'indice des prix à la consommation (IPC), est un facteur déterminant puisque le montant des prestations d'invalidité à court terme, d'invalidité à long terme et de survivant futures de la caisse d'indemnisation est indexé chaque année en fonction de l'IPC.

Le taux d'inflation de base cible de la Banque du Canada se chiffre à 2,0 %. Au cours des dix derniers exercices, le taux d'indexation des prestations pour perte de gains a varié entre 0,73 % et 2,52 %, avec un taux moyen se chiffrant à 1,82 %.

Investment Returns

Assessments collected are invested to produce an expected long-term average real return of 4.0%. This real return is the expected return in excess of inflation, as measured by the increase in the CPI. This return expectation is based on achieving investment returns similar to the historical long-term average returns for the asset classes in which the portfolio is invested.

U.S. equities outperformed other asset classes substantially for the year. The U.S. economy appears to have diverged from other global economies. While the U.S. economy grew at a 5% annual rate in the third quarter, Europe remains in recession, Japan is struggling to fight deflation, China's growth is slowing and some other emerging market countries like Brazil and Russia are struggling due to their exposure to falling oil prices and U.S. dollar denominated debt. Oil prices fell more than 50% for the year as demand prospects abated and supply expanded. Interest rates continued to decline, which led to solid returns from world bond markets. U.S equities, represented by the S&P 500 index, returned 23.93% in Canadian dollar terms for 2014. For the same period, Canadian equities gained 10.55%, and international (EAFE) equities gained 3.67%.

Canadian bonds, as represented by the FTSE TMX Universe Bond Index, gained 8.79% for the year. Long bonds, represented by the FTSE TMX Long Overall Bond Index, gained 17.48%, and real return bonds, represented by the FTSE TMX Real Return Bond Index, gained 13.13%. Canadian real estate had another good year, with the REALpac/IPD Canada All Property Index returning 7.05%.

Rendement des placements

Les cotisations perçues sont investies pour produire un rendement réel moyen à long terme prévu de 4,0 %. Le rendement réel est le rendement prévu au-delà de l'inflation, tel qu'il est déterminé par l'augmentation de l'IPC. Cette attente quant au rendement est fondée sur l'atteinte de rendements des placements semblables aux rendements moyens à long terme pour les catégories d'actif dans lesquelles le portefeuille est investi.

Les actions américaines ont connu un bien meilleur rendement que les autres catégories d'actif pour l'exercice. L'économie américaine semble avoir divergé de l'économie mondiale. Bien que l'économie américaine ait augmenté à un taux annuel de 5 % au troisième trimestre, la récession en Europe se poursuit, le Japon se bat contre la déflation, la croissance en Chine ralentit et certains autres pays à marché émergent, comme le Brésil et la Russie, connaissent des difficultés en raison de leur exposition à la diminution du prix du pétrole et de la dette libellée en dollars américains. Le prix du pétrole a diminué de plus de 50 % pour l'exercice puisque les perspectives de la demande ont faibli et l'offre s'est accrue. Les taux d'intérêt ont continué à baisser, ce qui a donné lieu à des rendements solides pour les marchés mondiaux d'obligations. Les actions américaines, représentées par l'indice S&P 500, ont connu un rendement de 23,93 % en dollars canadiens en 2014. Les actions canadiennes ont connu une augmentation de 10,55 % et les actions internationales (EAFE), de 3,67 % pour la même période.

Les obligations canadiennes, représentées par l'indice des obligations de l'univers FTSE TMX, ont enregistré une augmentation de 8,79 % pour l'exercice. Les obligations à long terme, représentées par l'indice global des obligations à long terme FTSE TMX, ont réalisé un gain de 17,48 % et les obligations à rendement réel, représentées par l'indice des obligations à rendement réel FTSE TMX, ont connu un rendement de 13,13 %. Les biens immobiliers canadiens ont connu une autre bonne année, avec le REALpac/IPD Canada All Property Index produisant un rendement de 7,05 %.

The Disability Fund's total investment portfolio earned a return of 8.46% in 2014. Inflation for the same period was 1.47%, resulting in a real return of 6.99% for the period. This exceeds the expected real return objective by 2.99%. The Disability Fund's investment return for the four years ended December 31, 2014 has averaged 9.33%. Inflation for the same period has averaged 1.46%, resulting in an average real return of 7.87% for the period. This exceeds the expected real return objective by 3.87%. The Disability Fund was initially funded on December 1, 2010. While the expected average real return is 4.0% over long periods, over shorter periods the actual real rate of return can vary significantly due to short-term volatility in the financial markets where the Disability Fund's portfolio is invested. Based on the market value of the investment portfolio at December 31, 2014, each 1 percent of annual investment return over or under the expected return of CPI plus 4.0% translates to an excess or shortfall of approximately \$96 thousand.

Income Taxes

Income taxes are a key driver because loss of earnings benefits are based on a percentage of a firefighter's or former firefighter's pre-accident earnings after tax. Significant changes to income tax rates or income tax exemptions may have a material impact on the Disability Fund's benefits liability.

RISKS

The Disability Fund, through WorkSafeNB, has established controls, policies, directives and procedures to assist in minimizing risks. An Internal Audit Department, which reports to the president and CEO and the Financial Services Evaluation Committee, regularly carries out operational and financial audits to test for compliance.

The risks that have the most severe consequences relate to benefit costs and investment performance.

La totalité du portefeuille de placements de la caisse d'indemnisation a connu un rendement de 8,46 % en 2014. L'inflation pour la même période était 1,47 %, ce qui a donné un rendement réel de 6,99 % pour la période. Ce pourcentage dépasse de 2,99 % l'objectif de rendement réel prévu. Le rendement de la caisse d'indemnisation pour les quatre exercices se terminant le 31 décembre 2014 a atteint en moyenne 9,33 %. L'inflation pour cette même période s'est chiffrée en moyenne à 1,46 %, ce qui représente un rendement réel moyen de 7,87 % pour la période. Ce pourcentage est supérieur de 3,87 % à l'objectif prévu du rendement réel. La caisse d'indemnisation était initialement capitalisée le 1^{er} décembre 2010. Bien que le rendement réel moyen prévu soit de 4,0 % à long terme, le taux de rendement réel peut varier considérablement au cours d'une plus courte période en raison de la volatilité à court terme des marchés financiers dans lesquels le portefeuille de la caisse d'indemnisation est investi. Selon la valeur marchande du portefeuille de placements au 31 décembre 2014, chaque 1 % de rendement de placements au-dessus ou au-dessous du rendement prévu de l'IPC en plus de 4,0 % se traduit en un excédent ou une insuffisance d'environ 96 milliers de dollars.

Impôt sur le revenu

L'impôt sur le revenu est un facteur déterminant parce que les prestations pour perte de gains sont calculées selon un pourcentage des gains après impôt que le pompier ou l'ancien pompier tirait avant son accident. Des changements importants apportés aux taux d'imposition ou aux exemptions d'impôt sur le revenu peuvent avoir une incidence considérable sur les engagements au titre des prestations de la caisse d'indemnisation.

RISQUES

La caisse d'indemnisation, par le biais de Travail sécuritaire NB, a mis en place des mesures de contrôle, des politiques, des directives et des procédures pour aider à minimiser les risques. Un service de la vérification interne, qui relève du président et chef de la direction ainsi que du Comité d'évaluation des services financiers, effectue périodiquement des vérifications des états financiers et de gestion pour évaluer la conformité.

Les risques qui comportent les conséquences les plus graves ont trait aux coûts des prestations et au rendement des placements.

Benefit Costs

Benefit costs are susceptible to many variables, including uncertain information regarding past exposures, the lack of direct experience upon which to base cost projections, and potential advances in medical science that could have a material impact on both claim incidence and the life expectancy once a prescribed disease has manifested itself.

Non-controllable risks include the potential for legislated new benefits or expanded coverage of prescribed diseases, especially if applied retroactively. The occurrence of these types of events could carry substantial financial liability.

Key aspects of the processes in place to mitigate benefit cost risks include:

- Established processes for managing claims in accordance with the *FC Act*;
- The use of sophisticated management information systems that provide reliable and up-to-date data on the benefit risks to which the business is exposed at any point in time;
- The use of detailed internal monitoring tools that link actuarial valuation projections with the management information systems to monitor claims patterns.

Investment Performance

The Disability Fund has pooled its investments with those of WorkSafeNB and has deemed the policies and procedures governing investments at WorkSafeNB to be appropriate for the Disability Fund. At WorkSafeNB, the board is responsible for setting WorkSafeNB's investment policy and has determined its asset mix policy using the results of an asset liability study that considered the nature of the liabilities, the board's risk tolerance and WorkSafeNB's financial position. The board and management have also established policies and directives to ensure that there are adequate internal control and risk-mitigation procedures in place for WorkSafeNB's investments. However, some investment risks are not directly controllable, such as significant market swings, geopolitical risks, and interest rate changes driven by the fiscal and trade policies of other countries. Significant year-to-year volatility in the Disability Fund's reported results due to fluctuations in the market value of investments is likely to continue.

Coûts des prestations

De nombreux facteurs influent sur les coûts des prestations, y compris des renseignements incertains relativement à des expositions antérieures, le manque d'expérience réelle permettant d'établir une prévision des coûts et les progrès possibles en sciences médicales qui pourraient avoir un effet important à la fois sur le nombre de réclamations et l'espérance de vie après l'apparition d'une maladie reconnue.

Les risques non contrôlables comprennent la possibilité de nouvelles prestations établies par la loi ou un plus grand nombre de maladies reconnues admissibles, surtout si les dispositions législatives entrent en vigueur de façon rétroactive. Ce type d'événement pourrait avoir une incidence financière importante.

Parmi les processus en place pour atténuer les risques relatifs aux coûts des prestations, il y a :

- des processus établis pour gérer les réclamations conformément à la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*;
- des systèmes d'information de gestion sophistiqués, qui produisent des données fiables et à jour relativement aux risques liés aux prestations auxquels l'organisme fait face à tout moment;
- des outils de surveillance internes perfectionnés qui lient les projections de l'évaluation actuarielle et les systèmes d'information de gestion afin d'observer les tendances au niveau des réclamations.

Rendement des placements

La caisse d'indemnisation a mis ses placements en commun avec ceux de Travail sécuritaire NB et a considéré que les politiques et les procédures régissant les placements à Travail sécuritaire NB étaient appropriées pour la caisse d'indemnisation. Le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB est chargé d'établir la politique de placement de l'organisme et il a déterminé la composition de l'actif en se fondant sur les résultats de l'étude de l'actif et du passif qui tenait compte de la nature des engagements, de la tolérance à l'égard du risque et de la situation financière de Travail sécuritaire NB. Le conseil et la direction ont également établi des politiques et des directives en vue d'assurer qu'il existe des procédures adéquates relativement au contrôle interne et à l'atténuation des risques pour ce qui est des placements de Travail sécuritaire NB. Toutefois, certains risques de placement ne peuvent être contrôlés directement, comme les fluctuations importantes du marché, les risques géopolitiques, et les changements sur le plan des taux d'intérêt provenant de politiques budgétaires et commerciales d'autres pays. Il est probable que la volatilité marquée des résultats financiers de la caisse d'indemnisation d'un exercice à un autre en raison des fluctuations de la valeur marchande des placements se poursuivra.

FUTURE OUTLOOK

Management will continue monitoring economic and operating trends to proactively develop effective responses to emerging business issues that might impact the Disability Fund.

Claims Management

Opportunities to improve outcomes will continue to be explored. Improving upon existing high quality service levels will be a challenge in the near term, especially given the tight market for qualified staff. In response, WorkSafeNB continues to explore alternatives to ensure that it attracts top-tier talent to the organization. The proven effectiveness of WorkSafeNB's service delivery model, which is used to manage claims under the *FC Act*, is a solid platform for continuing success, relying on the dedication and professionalism of its staff to deliver services with care, compassion, efficiency, promptness, and fairness.

Financial Management

Given the uncertainty and risks associated with global markets, the ongoing challenge for financial management is to maintain a planning and decision-making process to protect the Disability Fund's integrity and stability. In addition, given the relative lack of credible data on which to base cost projections, actual results may vary significantly from expected. It is entirely possible that benefit costs could initially appear to be significantly higher or lower than anticipated, but that the opposite will prove true as the fund matures.

PERSPECTIVES D'AVENIR

La direction continuera de surveiller les tendances économiques et opérationnelles afin de préparer de façon proactive des réponses efficaces aux nouvelles questions qui ont trait aux affaires qui pourraient avoir un effet sur la caisse d'indemnisation.

Gestion des réclamations

Nous continuerons à chercher des façons d'améliorer les résultats. Ce sera un défi à court terme d'améliorer les niveaux de services déjà de haute qualité, surtout étant donné le marché limité pour des employés compétents. Par conséquent, Travail sécuritaire NB continue d'examiner des options afin d'assurer qu'il recrute des employés hautement compétents. L'efficacité prouvée du modèle de prestation de services de Travail sécuritaire NB, dont on se sert pour gérer les réclamations en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*, constitue une base solide qui permettra d'assurer un succès continu, en se fondant sur le dévouement et le professionnalisme de ses employés qui offrent des services efficaces et rapides, et ce, avec soin, compassion et équité.

Gestion financière

Étant donné l'incertitude et les risques liés aux marchés mondiaux, le défi continu relativement à la gestion financière consiste à planifier le processus de prise de décision de façon à protéger l'intégrité et la stabilité de la caisse d'indemnisation. De plus, étant donné le manque de données crédibles permettant d'établir une prévision des coûts, les résultats réels pourraient varier considérablement de ceux prévus. Il se peut que les coûts des prestations semblent considérablement plus élevés ou plus bas que ceux prévus initialement, mais qu'il en soit autrement à mesure que la caisse progresse.

MANAGEMENT'S RESPONSIBILITY FOR FINANCIAL REPORTING

The *Firefighters' Compensation Act* Disability Fund's financial statements were prepared by management of WorkSafeNB, who are responsible for the integrity and fairness of the data presented, including significant accounting judgments, estimates and actuarial assumptions. This responsibility includes selecting and applying appropriate accounting principles and actuarial assumptions consistent with International Financial Reporting Standards.

In discharging its responsibility for the integrity and fairness of the financial statements, management maintains the internal controls necessary to provide reasonable assurance that relevant and reliable financial information is produced, and that assets are properly safeguarded. The Internal Audit Department conducts reviews to ensure that WorkSafeNB's internal controls and procedures are adequate, consistent, and applied uniformly.

The board of directors is responsible for evaluating management in the performance of financial reporting responsibilities, and has approved the financial statements included in this Annual Report. The board of directors is assisted by the Financial Services Evaluation Committee, which reviews and recommends approval of the financial statements and meets periodically with management, the independent actuaries, the independent auditors and the internal auditor, concerning internal controls and all other matters relating to financial reporting.

Morneau Shepell, the *Firefighters' Compensation Act* Disability Fund's independent consulting actuary, has completed an actuarial valuation of the benefits liabilities included in the *Firefighters' Compensation Act* Disability Fund's financial statements and reported thereon in accordance with accepted actuarial principles.

Grant Thornton, the *Firefighters' Compensation Act* Disability Fund's independent auditors, has performed an audit of the financial statements of the *Firefighters' Compensation Act* Disability Fund in accordance with International Financial Reporting Standards. The Independent Auditors' Report outlines the scope of this independent audit and includes the opinion expressed on the financial statements.



Gerard Adams, CPA, CA
President and Chief Executive Officer
WorkSafeNB



Tim Petersen, CPA, CA
Vice-President, Corporate Services
WorkSafeNB

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION EN MATIÈRE D'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers de la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers* ont été dressés par la direction de Travail sécuritaire NB, qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité des données présentées, notamment des estimations, des hypothèses actuarielles et des jugements comptables importants. Cette responsabilité inclut le choix et l'application d'hypothèses actuarielles et de principes comptables appropriés, conformes aux Normes internationales d'information financière.

Pour s'acquitter de ses responsabilités relatives à l'intégrité et à la fidélité des états financiers, la direction exerce les contrôles internes qui s'imposent de façon que l'utilisateur soit raisonnablement assuré que l'information financière livrée est pertinente et fiable et que l'actif est adéquatement protégé. Le Service de la vérification interne effectue des examens pour s'assurer que les contrôles et méthodes internes de Travail sécuritaire NB sont appropriés, uniformes et effectués d'une façon uniforme.

Le conseil d'administration a la responsabilité d'évaluer la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers figurant dans le présent rapport annuel. Il est assisté dans ses responsabilités par le Comité d'évaluation des services financiers, qui examine les états financiers et en recommande l'approbation, et rencontre périodiquement la direction, les actuaires indépendants, les vérificateurs indépendants ainsi que le vérificateur interne pour discuter des contrôles internes et de toutes les autres questions reliées à l'information financière.

Morneau Shepell, cabinet d'actuaire-conseils indépendant relativement à la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*, a effectué une évaluation actuarielle des engagements au titre des prestations figurant dans les états financiers de la caisse d'indemnisation ainsi qu'a fait rapport à ce sujet conformément aux principes actuariels reconnus.

Le cabinet Grant Thornton, les vérificateurs indépendants de la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*, a effectué une vérification des états financiers de la caisse d'indemnisation conformément aux Normes internationales d'information financière. Le rapport des vérificateurs indépendants contient la description de l'étendue de cette vérification indépendante et l'expression de leur opinion sur les états financiers.



Gerard Adams, CPA, CA
Président et chef de la direction
Travail sécuritaire NB



Tim Petersen, CPA, CA
Vice-président aux Services généraux
Travail sécuritaire NB

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Actuarial Statement of Opinion

I have completed the actuarial valuation of the benefit liabilities under the *Firefighters' Compensation Act* as at December 31, 2014 (the "valuation date"). Details of the data, actuarial assumptions, valuation methods and results are included in the actuarial valuation report as at the valuation date, of which this statement of opinion forms part.

1. Information about the covered population and its exposure to risk is limited because the Act is relatively new, and detailed data could not be obtained for periods prior to the implementation of the Act. In addition, there is only a very short period of past experience upon which to base future assumptions. Reasonable assumptions were made about these items in order to make an estimate of the liability. Future experience may produce results that differ materially from the estimated liability as at December 31, 2014. In my opinion, the data on which the valuation is based are sufficient and reliable for the purpose of the valuation.
2. The economic assumptions are consistent with WorkSafeNB's long-term fiscal strategy and investment policies. The discount rates used are disclosed in note 3 to the financial statements. In my opinion, the assumptions are appropriate for the purpose of the valuation.
3. In my opinion, the methods employed in the valuation are appropriate for the purpose of the valuation.
4. The estimate of the actuarial liabilities as at the valuation date is \$25,375,000. This includes provisions for benefits and future administrative expenses expected to be paid after the valuation date for claims that occurred on or before the valuation date. It also includes a provision for potential future claims associated with exposure to disease causing agents that occurred on or before the valuation date. In my opinion, the amount of the benefits liabilities makes appropriate provision for all personal injury compensation obligations and the financial statements fairly present the results of the valuation.
5. The valuation is based on the provisions of the *Firefighters' Compensation Act* of New Brunswick and on WorkSafeNB's policies and practices in effect on the valuation date.
6. This report has been prepared, and my opinions given, in accordance with accepted actuarial practice in Canada.



Conrad Ferguson, F.C.I.A.

Morneau Shepell

March 2015

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Énoncé d'opinion

J'ai procédé à l'évaluation actuarielle des engagements au titre des prestations en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers* au 31 décembre 2014 (la « date d'évaluation »). Les données, les hypothèses actuarielles, les méthodes d'évaluation et les résultats sont détaillés dans le rapport d'évaluation actuarielle à la date d'évaluation; le présent énoncé d'opinion est partie intégrante de ce rapport.

1. Les renseignements au sujet de la population visée et de son exposition au risque sont limités puisque la *Loi* est relativement nouvelle, et nous n'avons pas pu obtenir de données détaillées pour les périodes précédant l'entrée en vigueur de la *Loi*. De plus, les hypothèses futures ne sont fondées que sur une très courte période d'expérience passée. Des hypothèses raisonnables ont été formulées pour ces éléments afin de faire une estimation du passif. L'expérience future pourrait donner des résultats qui diffèrent de façon significative du passif estimatif au 31 décembre 2014. À mon avis, les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation.
2. Les hypothèses économiques sont en accord avec la stratégie financière à long terme et les politiques de placement de Travail sécuritaire NB. Les taux annuels d'actualisation utilisés sont présentés à la note 3 afférente aux états financiers. À mon avis, les hypothèses sont appropriées aux fins de l'évaluation.
3. À mon avis, les méthodes utilisées dans l'évaluation sont appropriées aux fins de l'évaluation.
4. L'estimation du passif actuariel à la date d'évaluation est de 25 375 000 \$. Ce chiffre comprend des provisions pour les prestations et les frais d'administration futurs qu'on prévoit payer après la date d'évaluation pour des réclamations survenues à la date d'évaluation ou avant. Il comprend également une provision pour les réclamations futures liées à une exposition à des agents pathogènes survenue à la date d'évaluation ou avant. À mon avis, le montant des engagements au titre des prestations constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations relatives à l'indemnisation des préjudices corporels, et les résultats de l'évaluation sont fidèlement présentés dans les états financiers.
5. L'évaluation est fondée sur les dispositions de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers* du Nouveau-Brunswick ainsi que sur les politiques et les pratiques de Travail sécuritaire NB en vigueur à la date d'évaluation.
6. J'ai produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada.



Conrad Ferguson, F.I.C.A.

Morneau Shepell

Mars 2015

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Independent Auditors' Report

To the Board of Directors

We have audited the accompanying financial statements of the *Firefighters' Compensation Act* Disability Fund, which comprise the balance sheet as at December 31, 2014, and the statement of operations and fund balance and the statement of cash flows for the year then ended, and a summary of significant accounting policies and other explanatory information.

Management's responsibility for the financial statements

Management is responsible for the preparation and fair presentation of these financial statements in accordance with International Financial Reporting Standards, and for such internal control as management determines is necessary to enable the preparation of financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

Auditor's responsibility

Our responsibility is to express an opinion on these financial statements based on our audit. We conducted our audit in accordance with Canadian Generally Accepted Auditing Standards. Those standards require that we comply with ethical requirements and plan and perform the audit to obtain reasonable assurance about whether the financial statements are free from material misstatement.

An audit involves performing procedures to obtain audit evidence about the amounts and disclosures in the financial statements. The procedures selected depend on the auditor's judgment, including the assessment of the risks of material misstatement of the financial statements, whether due to fraud or error. In making those risk assessments, the auditor considers internal control relevant to the entity's preparation and fair presentation of the financial statements in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the entity's internal control. An audit also includes evaluating the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates made by management, as well as evaluating the overall presentation of the financial statements.

We believe that the audit evidence we have obtained in our audit is sufficient and appropriate to provide a basis for our audit opinion.

Opinion

In our opinion, the financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the *Firefighters' Compensation Act* Disability Fund as at December 31, 2014, and its financial performance and its cash flows for the year then ended in accordance with International Financial Reporting Standards.

Saint John, New Brunswick

March 26, 2015



Grant Thornton LLP

Chartered Accountants

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Rapport des vérificateurs indépendants

Au conseil d'administration

Nous avons effectué la vérification des états financiers ci-joints de la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2014, l'état des résultats d'exploitation et solde du fonds et l'état des mouvements de la trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des vérificateurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre vérification. Nous avons effectué notre vérification selon les normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons la vérification de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Une vérification implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du vérificateur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, le vérificateur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures de vérification appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Une vérification comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus lors de la vérification sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion de vérification.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers* au 31 décembre 2014 ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses mouvements de la trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière.

Saint John (Nouveau-Brunswick)

Le 26 mars 2015



Grant Thornton LLP

Comptables agréés

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Balance Sheet

As at December 31

	2014 (000s)	2013 (000s)
ASSETS		
Cash and cash equivalents	\$ 617	\$ 379
Receivables	2	1
Investments (Notes 5 and 6)	9,290	7,320
	<u>\$ 9,909</u>	<u>\$ 7,700</u>
LIABILITIES AND FUND BALANCE		
Payables and accruals	\$ 52	\$ 53
Benefits liabilities (Notes 3, 4 and 7)	25,375	30,015
Total liabilities	25,427	30,068
Fund balance	(15,518)	(22,368)
	<u>\$ 9,909</u>	<u>\$ 7,700</u>

On behalf of the board of directors:



Hector Losier

Financial Services Evaluation Committee, Board of Directors



Jean Stewart

Financial Services Evaluation Committee, Board of Directors



Dorine P. Pirie*

Chairperson, Board of Directors

*Appointed March 23, 2015

The accompanying notes form an integral part of the financial statements.

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Bilan

au 31 décembre

	2014 (en milliers)	2013 (en milliers)
ACTIF		
Espèces et équivalents d'espèces	617 \$	379 \$
Créances	2	1
Placements (notes 5 et 6)	9 290	7 320
	<u>9 909 \$</u>	<u>7 700 \$</u>
PASSIF ET SOLDE DU FONDS		
Comptes fournisseurs et frais courus	52 \$	53 \$
Engagements au titre des prestations (notes 3, 4 et 7)	25 375	30 015
Total du passif	25 427	30 068
Solde du fonds	(15 518)	(22 368)
	<u>9 909 \$</u>	<u>7 700 \$</u>

Au nom du conseil d'administration,



Hector Losier

Comité d'évaluation des services financiers, conseil d'administration



Jean Stewart

Comité d'évaluation des services financiers, conseil d'administration



Dorine P. Pirie*

Présidente du conseil d'administration

*Nommée le 23 mars 2015.

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Statements of Operations and Fund Balance
For the year ended December 31

	2014 (000s)	2013 (000s)
OPERATIONS		
Income		
Assessments	\$ 1,812	\$ 1,853
Investments (Note 5)	674	910
	<u>2,486</u>	<u>2,763</u>
Expenses		
Claims costs incurred (Note 7)		
Short-term disability and rehabilitation	(178)	191
Long-term disability	(1,613)	486
Survivor benefits	(2,101)	2,230
Health care	(570)	403
	<u>(4,462)</u>	<u>3,310</u>
Administration (Note 8)	98	84
Total expenses	<u>(4,364)</u>	<u>3,394</u>
Excess of income over (expenses) for the year	<u>\$ 6,850</u>	<u>\$ (631)</u>
FUND BALANCE		
Fund balance, beginning of year	\$ (22,368)	\$ (21,737)
Excess of income over (expenses) for the year	<u>6,850</u>	<u>(631)</u>
Fund balance, end of year	<u>\$ (15,518)</u>	<u>\$ (22,368)</u>

The accompanying notes form an integral part of the financial statements.

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Résultats d'exploitation et solde du fonds

Exercice terminé le 31 décembre

	2014 (en milliers)	2013 (en milliers)
RÉSULTATS D'EXPLOITATION		
Revenus		
Cotisations	1 812 \$	1 853 \$
Placements (note 5)	674	910
	<u>2 486</u>	<u>2 763</u>
Dépenses		
Frais engagés au titre des réclamations (note 7)		
Invalidité à court terme et réadaptation	(178)	191
Invalidité à long terme	(1 613)	486
Prestations de survivant	(2 101)	2 230
Assistance médicale	(570)	403
	<u>(4 462)</u>	<u>3 310</u>
Administration (note 8)	98	84
Total des dépenses	<u>(4 364)</u>	<u>3 394</u>
Excédent des revenus sur les (dépenses) pour l'exercice	<u>6 850 \$</u>	<u>(631) \$</u>
SOLDE DU FONDS		
Solde du fonds, début de l'exercice	(22 368) \$	(21 737) \$
Excédent des revenus sur les (dépenses) pour l'exercice	6 850	(631)
Solde du fonds, fin de l'exercice	<u>(15 518) \$</u>	<u>(22 368) \$</u>

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Statement of Cash Flows

For the year ended December 31

	2014 (000s)	2013 (000s)
Cash flow from operating activities		
Cash received from:		
Assessed employers	\$ 1,812	\$ 1,850
Interest and dividends	216	144
	<u>2,028</u>	<u>1,994</u>
Cash paid to:		
Injured workers or third parties on their behalf (Note 7)	178	233
Suppliers for administration and other services	137	91
	<u>315</u>	<u>324</u>
Net cash provided by operating activities	1,713	1,670
Cash flow from investing activities		
Cash received from:		
Sale of investments	1,815	1,528
Cash paid for:		
Purchase of investments	3,290	2,900
Net cash used in investing activities	<u>(1,475)</u>	<u>(1,372)</u>
Increase in cash during the year	238	298
Cash and cash equivalents, beginning of year	<u>379</u>	<u>81</u>
Cash and cash equivalents, end of year	<u>\$ 617</u>	<u>\$ 379</u>

The accompanying notes form an integral part of the financial statements.

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Mouvements de la trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre

	2014 (en milliers)	2013 (en milliers)
Rentrées et sorties de fonds liées à l'exploitation		
Rentrées de fonds provenant des sources suivantes :		
Employeurs cotisés	1 812 \$	1 850 \$
Intérêts et dividendes	216	144
	<u>2 028</u>	<u>1 994</u>
Sorties de fonds affectées aux utilisations suivantes :		
Travailleurs blessés ou tiers au nom des travailleurs blessés (note 7)	178	233
Fournisseurs, pour des services administratifs et autres	137	91
	<u>315</u>	<u>324</u>
Rentrées nettes de fonds liées à l'exploitation	1 713	1 670
Rentrées et sorties de fonds liées à l'investissement		
Rentrées de fonds provenant des sources suivantes :		
Vente de placements	1 815	1 528
Sorties de fonds affectées aux utilisations suivantes :		
Acquisition de placements	3 290	2 900
Sorties nettes de fonds liées à l'investissement	<u>(1 475)</u>	<u>(1 372)</u>
Augmentation des espèces pendant l'exercice	238	298
Espèces et équivalents d'espèces, début de l'exercice	<u>379</u>	<u>81</u>
Espèces et équivalents d'espèces, fin de l'exercice	<u>617 \$</u>	<u>379 \$</u>

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements

December 31, 2014

1. AUTHORITY AND NATURE OF OPERATIONS

The *Firefighters' Compensation Act* (the "*FC Act*"), which received royal assent on June 19, 2009 and is retroactive to November 30, 2007, creates a disability fund to provide benefits to firefighters or former firefighters (employed and volunteer) who contract specific diseases. WorkSafeNB, with its head office at 1 Portland Street, Saint John, New Brunswick, is responsible for administering the *FC Act* and, in accordance with the provisions of the Act, for administering benefit payments to firefighters or former firefighters and dependants, and levying and collecting assessments from municipalities, rural communities, and local service districts ("LSDs").

The financial statements were authorized for issue in accordance with a resolution of the board of directors on March 26, 2015.

2. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES AND PRACTICES

The accounting policies set out below have been applied in preparing the financial statements for the year ended December 31, 2014 and the comparative information for the year ended December 31, 2013.

Accounting policies are selected and applied in a manner that ensures that the resulting financial information satisfies the concepts of relevance and reliability, thereby ensuring that the substance of the underlying transactions or other events is reported.

a) Basis of preparation

These financial statements have been prepared in accordance with International Financial Reporting Standards (IFRS) and interpretations issued by the International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) in effect at December 31, 2014 and are presented in thousands (000s) of Canadian dollars, unless otherwise stated.

The Disability Fund's financial statements have been prepared on a historical cost basis except for investments, which are measured at fair value, and benefits liabilities, which are discounted to present value based on the assumptions detailed in Note 3. The principal accounting policies applied in the preparation of the financial statements are set out below.

b) New accounting standards

Future accounting and reporting changes

The International Accounting Standards Board (the "IASB") is continually working toward improving and developing new accounting standards. The IASB has issued a number of exposure drafts of new standards that are expected to come into effect over the next several years. The IASB work plans and publications are continually monitored to assess any potential impact on the Disability Fund.

The IASB is currently working on revisions to IFRS 4 (Insurance Contracts), IFRS 9 (Financial Instruments), and IAS 18 (Revenue). At the current time, the impact of proposed revisions is not determinable.

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2014

1. AUTORITÉ ET NATURE DES ACTIVITÉS

La *Loi sur l'indemnisation des pompiers*, qui a reçu la sanction royale le 19 juin 2009 et est rétroactive au 30 novembre 2007, prévoit une caisse d'indemnisation qui assure le versement de prestations aux pompiers ou anciens pompiers (rémunérés et volontaires) atteints de maladies précises. Travail sécuritaire NB, avec son siège social au 1, rue Portland, à Saint John, au Nouveau-Brunswick, est responsable de l'application de la *Loi* et, conformément aux dispositions de cette *Loi*, de l'administration du versement des prestations aux pompiers ou anciens pompiers et aux personnes à leur charge, et du prélèvement et de la perception de cotisations auprès des municipalités, des communautés rurales et des districts de services locaux.

La publication des états financiers a été autorisée conformément à une résolution du conseil d'administration le 26 mars 2015.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS ET PRATIQUES COMPTABLES

Les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 et les informations comparatives pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 ont été préparés conformément aux conventions comptables présentées plus bas.

Les conventions comptables sont choisies et appliquées de façon qui assure que l'information financière qui en découle satisfait aux concepts de la pertinence et de la fiabilité, assurant ainsi que la nature des transactions sous-jacentes ou autres événements est présentée.

a) Préparation

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière et aux interprétations publiées par le International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) en vigueur au 31 décembre 2014, et sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf mention contraire.

Les états financiers de la caisse d'indemnisation ont été préparés en se fondant sur le coût historique, sauf pour les placements, qui sont évalués à la juste valeur, et les engagements au titre des prestations, qui sont actualisés à leur valeur actuelle en fonction des hypothèses décrites à la note 3. Les principales méthodes comptables qui ont été utilisées pour préparer les états financiers sont présentées plus bas.

b) Nouvelles normes comptables

Modifications futures de normes comptables et de la présentation de l'information financière

Le Conseil des normes comptables internationales cherche continuellement à améliorer et à élaborer de nouvelles normes comptables. Il a publié un certain nombre d'exposés-sondages sur de nouvelles normes qui devraient entrer en vigueur au cours des prochains exercices. Les publications et les plans de travail du Conseil sont surveillés de façon continue afin d'évaluer toute incidence possible sur la caisse d'indemnisation.

Le Conseil travaille actuellement à des changements importants à IFRS 4 *Contrats d'assurance*, IFRS 9 *Instruments financiers* et IAS 18 *Produits des activités ordinaires*. À l'heure actuelle, l'incidence des modifications proposées ne peut pas être déterminée.

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements
December 31, 2014

2. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES AND PRACTICES (continued)

c) Use of accounting estimates and measurement uncertainty

The preparation of financial statements in conformity with IFRS requires the use of certain critical accounting estimates. It also requires management to exercise its judgment in the process of applying the Disability Fund's accounting policies. The areas involving a higher degree of judgment or complexity, or areas where assumptions and estimates are significant to the financial report, have been disclosed in Notes 2 and 3. Estimates and judgments are continually evaluated and are based on historical experience and other factors, including expectations of future events that are believed to be reasonable under the circumstances. Actual results could be higher or lower than these estimates.

d) Cash and cash equivalents

Cash and cash equivalents are recorded at fair value and consist of cash and fixed income instruments with maturities of less than one year.

e) Assessment income

The *FC Act* directs that for the years 2010 through 2014, WorkSafeNB make an estimate of the assessment necessary to provide funds for:

- The cost of all claims for compensation and benefits incurred during the year;
- The estimated future cost of the claims and benefits incurred during the year;
- Such sums, as WorkSafeNB considers appropriate for administrative expenses.

The assessment may be adjusted to account for any excess or deficiency in the assessment made for a previous year.

In the event that a liability is incurred, then WorkSafeNB is to take the necessary steps to levy and collect, over a period of 20 years from the time the liability is incurred, sufficient funds to fund the liability.

However, the total amount levied per person in any year shall not exceed \$444.

Beginning 2015 and onward, the provisions of the *FC Act* are the same, except that there is no cap on the amount to be levied to fund the liability.

The assessments will be collected from municipalities, rural communities and LSDs on a per-year, per-firefighter basis. The assessments include an estimate of administration fees to be charged by WorkSafeNB, the party responsible for the administration of the *FC Act* and, in accordance with the provisions of the Act, for administering benefit payments to firefighters or former firefighters and dependants, and levying and collecting assessments from municipalities, rural communities and LSDs.

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2014

2. PRINCIPALES CONVENTIONS ET PRATIQUES COMPTABLES (suite)

c) Utilisation des estimations comptables et incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers selon les IFRS exige l'utilisation d'un certain nombre d'estimations comptables critiques. La direction doit également exercer son jugement pour appliquer les conventions comptables de la caisse d'indemnisation. Les champs comportant un niveau plus élevé de jugement ou de complexité, ou les champs où les hypothèses et les estimations sont importantes pour le rapport financier, ont été présentés aux notes 2 et 3. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et sont fondés sur l'expérience acquise ainsi que d'autres facteurs, y compris les prévisions relativement aux événements futurs que l'on croit être raisonnables selon les circonstances. Les résultats réels pourraient être supérieurs ou inférieurs à ces estimations.

d) Espèces et équivalents d'espèces

Les espèces et les équivalents d'espèces sont comptabilisés à leur juste valeur et sous forme d'espèces et d'instruments à revenu fixe qui seront liquidés dans l'exercice.

e) Revenu des cotisations

La *Loi sur l'indemnisation des pompiers* stipule que de 2010 à 2014, Travail sécuritaire NB doit prévoir les cotisations lui permettant de s'assurer des fonds suffisants pour faire ce qui suit :

- satisfaire les réclamations d'indemnisation et les réclamations de prestations faites cette année-là;
- parer aux coûts futurs estimés des réclamations faites cette année-là;
- payer les dépenses de fonctionnement qu'il juge appropriées.

Les cotisations peuvent être redressées en cas d'insuffisance ou d'excédent qui résultent des cotisations demandées pour une année précédente.

Dans le cas où un déficit est affiché, Travail sécuritaire NB doit prendre les mesures nécessaires pour établir les cotisations et les percevoir afin de combler le déficit prévu, et ce déficit est étalé sur 20 ans à partir du moment où il est constaté.

Cependant, la cotisation annuelle demandée pour chaque pompier ne peut être supérieure à 444 \$.

À compter de 2015, les dispositions de la *Loi* demeureront les mêmes, sauf qu'il n'y aura pas de limite quant au montant à percevoir pour combler le déficit.

Les cotisations seront perçues des municipalités, des communautés rurales et des districts de services locaux chaque année, pour chaque pompier. Elles comprennent un montant estimatif des frais d'administration imposés par Travail sécuritaire NB, qui est chargé de l'application de la *Loi* et, selon les dispositions de la *Loi*, de l'administration du versement des prestations aux pompiers ou anciens pompiers et aux personnes à leur charge, ainsi que de l'établissement et de la perception des cotisations des municipalités, des communautés rurales et des districts de services locaux.

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements
December 31, 2014

2. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES AND PRACTICES (continued)

f) Investments

All portfolio investments, except forward foreign exchange contracts, are designated by the Disability Fund as financial assets at fair value through profit or loss on initial recognition, and are recorded at fair value. Forward foreign exchange contracts are classified as held-for-trading and are recorded at fair value. Interest and dividend income and realized gains and losses on all portfolio investments are included in investment income. Interest and dividend income is recognized in the period earned, and realized gains and losses are recognized in the period in which they arise. Unrealized gains and losses are included in investment income and recognized in the period in which they arise. All purchases and sales of securities classified as portfolio investments are recognized using trade-date accounting.

All portfolio investments, except forward foreign exchange contracts, are designated by the Disability Fund as financial assets at fair value through profit or loss on initial recognition because the portfolio is managed and its performance is evaluated on a fair value basis, in accordance with the policies and directives that document the Disability Fund's (via WorkSafeNB) investment strategy and risk controls. The portfolio investments are held to provide for the benefits liabilities. The most relevant measure to assess whether the investments are sufficient to pay for the liabilities is fair value. As the portfolio investments are a key part of the Disability Fund's ongoing insurance operations, the interest and dividend income, and the realized and unrealized gains and losses on the portfolio investments are recognized in income from operations.

Fair values of investments are determined as follows:

- Equities are valued at their year-end quoted market prices as reported on recognized public securities exchanges.
- Fixed-term investments are valued at their year-end closing market prices or the average of the latest bid/ask prices based on available public quotations from recognized dealers in such securities.
- Commercial paper, short-term notes and treasury bills and term deposits maturing within a year are valued at either their year-end closing or bid price based on available quotations from recognized dealers in such securities, or at cost plus accrued interest, which approximates fair value.
- Pooled fund units other than infrastructure are valued at their year-end net asset value, as determined by the fund manager or administrator. For pooled funds holding equity and fixed-income assets, these values represent the Disability Fund's proportionate share of underlying net assets at fair values determined using either quoted market prices or year-end closing market prices or the average of the latest bid/ask prices based on available public quotations from recognized dealers in such securities. For pooled funds holding derivatives, cleared derivatives are valued at the closing price quoted by the relevant clearing house, and over-the-counter derivatives are valued using an industry standard model. Exchange-traded options are valued at the last sale price or the closing bid price for long positions and the closing ask price for short positions. For real estate pooled funds, these values represent the Disability Fund's proportionate share of the underlying net assets at fair values determined using independent appraisals, net of any liabilities against the fund assets.

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers

au 31 décembre 2014

2. PRINCIPALES CONVENTIONS ET PRATIQUES COMPTABLES (suite)

f) Placements

La caisse d'indemnisation désigne tous les placements de portefeuille, sauf les contrats de change à terme, comme étant des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de sa comptabilisation initiale, et ils sont comptabilisés à leur juste valeur. Les contrats de change à terme sont classés comme étant détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à leur juste valeur. Les revenus en intérêts et en dividendes ainsi que les gains et les pertes matérialisés sur tous les placements de portefeuille sont inclus dans le revenu de placements. Les revenus en intérêts et en dividendes sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils ont été gagnés, et les gains et les pertes matérialisés sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils se produisent. Les gains et les pertes non matérialisés sont inclus dans le revenu de placements et comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils se produisent. Tous les achats et toutes les ventes de valeurs classés comme des placements de portefeuille sont comptabilisés en appliquant le principe de la comptabilisation à la date de transaction.

La caisse d'indemnisation désigne tous les placements de portefeuille, sauf les contrats de change à terme, comme étant des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de sa comptabilisation initiale puisque le portefeuille est géré et son rendement est évalué à la juste valeur, conformément aux politiques et aux directives qui énoncent la stratégie de placement et les contrôles de risque de la caisse d'indemnisation (par le biais de Travail sécuritaire NB). Les placements de portefeuille sont détenus afin de satisfaire aux engagements au titre des prestations. La mesure la plus pertinente pour évaluer si les placements sont suffisants pour satisfaire aux engagements est la juste valeur. Puisque les placements de portefeuille sont une composante clé des activités d'assurance continues de la caisse d'indemnisation, les revenus en intérêts et en dividendes ainsi que les pertes et les gains matérialisés et non matérialisés sur les placements de portefeuille sont comptabilisés dans le bénéfice d'exploitation.

La juste valeur des placements est établie comme suit :

- Les actions sont évaluées selon leur cours vendeur de clôture à la fin de l'exercice tel qu'il est déterminé dans les bourses de valeurs publiques reconnues.
- Les placements à échéance fixe sont évalués selon leur cours de clôture à la fin de l'exercice ou la moyenne des derniers cours acheteurs / vendeurs en fonction des cotes publiques disponibles de courtiers reconnus en telles valeurs.
- Les billets de trésorerie, les billets à court terme, les bons du Trésor et les dépôts à terme venant à échéance dans une période allant jusqu'à un an sont évalués selon leur cours de clôture ou acheteur à la fin de l'exercice en fonction des cotes publiques disponibles de courtiers reconnus en telles valeurs, ou au coût d'acquisition en plus des intérêts courus, ce qui correspond approximativement à la juste valeur.
- Les parts de fonds en gestion commune, autres que l'infrastructure, sont évaluées à leur valeur de l'actif net à la fin de l'exercice tel qu'un gestionnaire ou un administrateur de fonds le détermine. Dans le cas de fonds communs qui détiennent des actions et des titres à revenu fixe, ces valeurs représentent la part proportionnelle de la caisse d'indemnisation d'actif net sous-jacent à leur juste valeur déterminée selon leur cours vendeur de clôture ou acheteur à la fin de l'exercice, ou la moyenne des derniers cours acheteurs / vendeurs en fonction des cotes publiques disponibles de courtiers reconnus en telles valeurs. Dans le cas de fonds communs qui détiennent des dérivés, les dérivés compensés sont évalués au prix de clôture proposé par la chambre de compensation pertinente, et les dérivés hors cote sont évalués selon le modèle normalisé de l'industrie. Les options cotées en bourse sont évaluées selon le dernier prix de vente ou le cours acheteur de clôture pour les positions longues et le cours vendeur de clôture pour les positions courtes. Dans le cas de fonds communs de biens immobiliers, ces valeurs représentent la part proportionnelle de la caisse d'indemnisation d'actif net sous-jacent à leur juste valeur déterminée selon des évaluations indépendantes, moins tout élément du passif sur l'actif du fonds.

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements

December 31, 2014

2. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES AND PRACTICES (continued)

- Infrastructure pooled funds are valued at their most recent net asset value prior to year-end, adjusted for any capital contributions or withdrawals between the net asset value date and year-end, as determined by the fund manager or administrator. The net asset value represents the Disability Fund's proportionate share of the underlying net assets at fair values estimated using one or more methodologies, including discounted cash flows, multiples of earnings measures, and recent comparable transactions. In the first year of ownership, cost is considered to be an appropriate estimate of fair value.
- Forward foreign exchange contracts are valued at their net unrealized gain or loss, based on quoted market exchange rates at the balance sheet date.

g) Fair value of other financial assets and liabilities

The carrying value of receivables and payables approximates their fair value because of the short-term nature of these instruments.

h) Foreign currencies

Assets denominated in foreign currencies are translated into Canadian dollars at exchange rates prevailing at the balance sheet date. Income from these assets is translated at the rate in effect at the time the income is received. Realized exchange gains or losses are included in investment income and recognized in the period earned. Unrealized exchange gains or losses resulting from the translation of foreign currency denominated asset balances are recorded in investment income in the period in which they arise.

i) Benefits liabilities

Benefits liabilities represent the actuarial present value of all future benefits payments expected to be made for claims that occurred in the current fiscal year or in any prior year, plus recognition of the cumulative exposure to agents that could give rise to the occurrence of one of the specified diseases in the future. The benefits liabilities include provision for all benefits provided by current legislation, policies and administrative practices in respect of existing claims. Benefits liabilities also include a provision for future administration costs of existing claims. As information is accumulated and analyzed, adjustments may be necessary to improve precision. It is WorkSafeNB's practice to have an independent consulting actuary complete a valuation of the benefits liabilities of the Disability Fund every year. Actual future costs could vary from those amounts presented in the financial statements.

A variety of estimation techniques are used to perform the valuation. They are generally based upon statistical analyses of historical experience or in the absence of sufficient historical data, based on general population statistics and other relevant information. Where historical data is sufficient, the assumption is that the development pattern of the current claims will be consistent with past experience. Where general population data is used, the assumption is that the covered population will exhibit claiming patterns and levels similar to this expected from the use of this information. Where, sufficient evidence is available, allowance is made for changes or uncertainties which may create distortions in the underlying statistics or which might cause the cost of claims to increase or reduce when compared with the cost of previously settled claims including, but not limited to:

- Changes in processes that might accelerate or slow down the development and/or recording of claims;
- Changes in policies that might affect benefits;
- Changes in the legal environment;
- Medical and technological developments.

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers

au 31 décembre 2014

2. PRINCIPALES CONVENTIONS ET PRATIQUES COMPTABLES (suite)

- Les fonds communs d'infrastructure sont évalués à leur valeur de l'actif net la plus récente avant la fin de l'exercice, rajustés au titre de tout apport en capital ou retrait de capital entre la date de la valeur d'actif net et la fin de l'exercice, tel qu'un gestionnaire ou un administrateur de fonds le détermine. La valeur de l'actif net représente la part proportionnelle de la caisse d'indemnisation d'actif net sous-jacent à sa juste valeur estimée selon une méthode ou plus, y compris des flux de trésorerie actualisés, des multiples de gains et des opérations récentes comparables. Dans la première année, le coût est considéré être une estimation appropriée de la juste valeur.
- Les contrats de change à terme sont évalués selon leurs gains ou leurs pertes non matérialisés en se fondant sur les taux de change du marché à la date du bilan.

g) Juste valeur d'autres éléments d'actif et du passif

La valeur comptable des comptes débiteurs et des comptes créditeurs correspond approximativement à leur juste valeur en raison de la nature à court terme de ces instruments.

h) Devises

L'actif en devises est converti en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date du bilan. Les produits de l'actif sont convertis au taux en vigueur au moment où on les reçoit. Les gains ou les pertes sur change matérialisés sont inclus dans le revenu de placements et comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils ont été gagnés. Les gains ou les pertes sur change non matérialisés résultant de la conversion de soldes d'actif en devises sont comptabilisés dans le revenu de placements au cours de la période au cours de laquelle ils se produisent.

i) Engagements au titre des prestations

Les engagements au titre des prestations représentent la valeur actuarielle actualisée de tous les paiements futurs prévus au titre des prestations relatifs aux réclamations de l'exercice courant ou de tout exercice antérieur en plus de la constatation de l'exposition cumulative à des agents qui pourraient entraîner l'une des maladies reconnues à l'avenir. Les engagements au titre des prestations incluent la provision relative à toutes les prestations prévues par la législation, les politiques et les méthodes administratives en vigueur à l'égard des réclamations existantes. Les engagements au titre des prestations incluent également une provision à l'égard des frais d'administration futurs des réclamations existantes. À mesure que les données s'accumulent et qu'elles font l'objet d'une analyse, des rajustements pourraient être nécessaires pour améliorer la précision. Travail sécuritaire NB a comme pratique de retenir les services d'un actuaire-conseil indépendant pour procéder à une évaluation des engagements au titre des prestations de la caisse d'indemnisation chaque année. Les coûts réels futurs pourraient différer des montants qui figurent dans les états financiers.

Diverses techniques d'estimation sont utilisées pour faire l'évaluation. Elles sont habituellement fondées sur des analyses statistiques de l'expérience acquise ou, en l'absence de données historiques suffisantes, sur des statistiques relatives à la population en général et d'autres informations pertinentes. Lorsqu'il y a suffisamment de données historiques, on tient pour acquis que la tendance d'évolution des réclamations actuelles sera conforme à l'expérience antérieure. Lorsque des données relatives à la population en général sont utilisées, on tient pour acquis que la population examinée démontrera des tendances et des niveaux de réclamations semblables à ceux prévus si on utilisait ces renseignements. Lorsque des données suffisantes sont disponibles, une provision est faite pour les changements ou les incertitudes qui peuvent déformer les statistiques fondamentales, ou faire augmenter ou réduire les coûts de réclamation s'ils sont comparés aux coûts de réclamations réglées antérieurement, y compris, sans toutefois s'y limiter :

- des modifications apportées aux processus qui pourraient accélérer ou ralentir l'évolution de réclamations créées ou notées;
- des modifications apportées aux politiques, qui pourraient avoir une incidence sur les prestations;
- des changements au niveau du milieu juridique;
- les progrès technologiques et médicaux.

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements
December 31, 2014

2. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES AND PRACTICES (continued)

Multiple techniques are adopted to estimate the required level of provisions. This assists in better aligning the trends inherent in the data being projected to the benefit type being valued. The most appropriate estimation technique is selected taking into account the characteristics of the benefit type and the extent of the development of each accident year.

Details of specific assumptions used in deriving the outstanding claims liability at year-end are detailed in Note 3.

j) Impairment review

Entity level

IAS 36 (Impairment of Assets) requires an entity to test assets for impairment if indicators of impairment exist. The impairment review must be conducted for an individual asset, an asset group, or the cash-generating unit level, which is the smallest identifiable group of assets that generates cash inflows independent of cash inflows from other assets or groups of assets.

Based on an analysis of cash flows, it has been established that the appropriate cash-generating unit for impairment review is the entity. As legislation is in place to attain full funding in the future, impairment at the entity level is unlikely. An annual review is conducted to ensure that no events or change in circumstances have occurred that would provide evidence of impairment.

As at December 31, 2014, management concluded that there were no known significant changes in the legislative, economic, or business environment that would have a material impact on the Disability Fund's ability to generate future economic benefits from its operating assets.

k) Funding policy

Under the *FC Act*, a minimum funding level of 100% is required, with any shortfall to be recovered over a period of 20 years. The assessment revenue raised in any year from municipalities, rural communities, and LSDs may include or be reduced by an amount designed to allow the Disability Fund to attain its funding requirement. The *FC Act* did not allow for assessments to be levied and collected in 2009. Beginning in 2010 and extending through 2014, the total amount levied per person per year shall not exceed \$444. The funded ratio at December 31, 2014 is 39.0% (2013 – 25.6%).

3. ACTUARIAL ASSUMPTIONS AND METHODS

There is virtually no historical experience data to allow for the development of valuation approaches similar to those used for workers' compensation liabilities. In addition, most of the risk is post-retirement. As a result, a valuation is carried out for both the incurred claims and the accumulated exposure to risk and post-employment risk. Also, a process is used to properly track the transition from accumulated and post-employment risk to actual claims. The process was introduced for the December 31, 2010 year-end and will be refined over time as more experience develops. An individual valuation was carried out for each case accepted to date to estimate the liability at December 31, 2014 on accepted cases.

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers

au 31 décembre 2014

2. PRINCIPALES CONVENTIONS ET PRATIQUES COMPTABLES (suite)

Des techniques multiples sont adoptées pour estimer le montant des provisions nécessaire. Cette mesure aide à mieux aligner les tendances inhérentes aux données utilisées pour le type de prestations évaluées. La technique d'estimation la plus appropriée est choisie en tenant compte des caractéristiques liées au type de prestations et de l'évolution des réclamations chaque année d'accident.

Des détails sur les hypothèses précises utilisées pour présenter les engagements au titre des réclamations en attente d'une décision à la fin de l'exercice sont présentés à la note 3.

j) Test de dépréciation

Niveau de l'entité

IAS 36 *Dépréciation d'actifs* exige qu'une entité détermine si un actif a déprécié s'il existe des indications de dépréciation. Le test de dépréciation doit être effectué pour un actif isolé, un groupe d'actifs ou une unité génératrice de trésorerie, qui est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Selon une analyse des flux de trésorerie, il a été établi que l'unité génératrice de trésorerie appropriée pour le test de dépréciation était l'entité. Puisqu'il existe une loi prévoyant la pleine capitalisation à l'avenir, la dépréciation au niveau de l'entité est peu probable. Un examen est effectué chaque année afin d'assurer qu'aucun événement ou changement de situation n'a eu lieu qui pourrait donner une indication de dépréciation.

Au 31 décembre 2014, la direction a conclu qu'aucun changement important connu n'était survenu au sein de l'environnement législatif, économique ou commercial de la caisse d'indemnisation susceptible d'avoir une incidence importante sur sa capacité de générer des avantages économiques futurs de ses actifs d'exploitation.

k) Politique de capitalisation

En vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*, un niveau de capitalisation minimum de 100 % est exigé, avec toute insuffisance devant être récupérée sur une période de 20 ans. Le revenu des cotisations qui est tiré pendant une année auprès des municipalités, des communautés rurales et des districts de services locaux peut comprendre un montant ou en être réduit afin de permettre à la caisse d'indemnisation d'atteindre ses besoins de capitalisation. La *Loi* n'a pas permis la perception de cotisations en 2009. De 2010 à 2014, la cotisation annuelle demandée pour chaque personne ne peut être supérieure à 444 \$. Le pourcentage de capitalisation au 31 décembre 2014 se chiffre à 39,0 % (2013 – 25,6 %).

3. HYPOTHÈSES ET MÉTHODES ACTUARIELLES

Il n'existe pratiquement aucune donnée quant à l'expérience acquise pour permettre l'élaboration d'approches d'évaluation semblables à celles utilisées pour les engagements au titre de l'indemnisation des travailleurs. De plus, la plupart des risques surviennent après la retraite. Par conséquent, une évaluation est effectuée à la fois pour les réclamations et pour l'exposition cumulative au risque et au risque postérieur à l'emploi. De plus, un processus est utilisé pour bien suivre la transition du risque cumulatif et postérieur à l'emploi aux réclamations réelles. Le processus a été utilisé pour la première fois pour la fin d'exercice au 31 décembre 2010 et sera amélioré avec le temps à mesure que de l'expérience sera acquise. Une évaluation individuelle a été effectuée pour chaque cas accepté à ce jour afin d'estimer le passif au 31 décembre 2014 relativement aux cas acceptés.

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements
December 31, 2014

3. ACTUARIAL ASSUMPTIONS AND METHODS (continued)

Past Claims Component

The *FC Act* provides for coverage for any eligible firefighter if the firefighter suffered from one of the cancers covered by the *FC Act* on or after November 30, 2007. The *FC Act* does not require the date of diagnosis to be on or after the above date. As a result, there may be claims filed for cancers that had already been diagnosed at any time prior to December 31, 2014. Where details of amounts to be paid for the future were known, that information was applied and the liability was calculated by projecting monthly cash flows for the appropriate period the benefit would be paid and applying decrements with discounting based on the assumptions described below. Where the information was not available, the average cost per claim underlying the liability calculation was used for the future claims component.

Future Claims Component

The future claims component is based on a projection of expected cancer incidence in each future year for the current population of active and retired firefighters. The results of this projection are discounted to the valuation date and then pro-rated for active firefighters, based on estimated service rendered up to the valuation date over total expected service during their career. Many assumptions are required to carry out this projection, given the limited data available. A projection model was used that allows for the input of a number of important parameters to make calculations using different assumptions, both for sensitivity analysis and for adaptation to emerging experience over time. The model carries out a calculation for each firefighter. For the current valuation, the calculation was made for each 10-year age cohort developed from the total count of active firefighters. In effect, a calculation was made at ages 25, 35, 45 and 55 and the results multiplied by the assumed number of active firefighters in each cohort. For the retired population, a calculation was made at ages 60, 61, 62, 63, 64, 70, 80 and 90 and the results multiplied by the assumed number of retired firefighters in each cohort. The model allowed for the minimum number of years of service required for the prescribed diseases to fall under the presumptive clause. This minimum exposure period varies by cancer type and allowing for this would have significantly increased the complexity of the model. Since the cancer incidence rates are very low at early ages, the maximum period of 20 years for all cancer types was used as a simplifying feature in developing the model. Since the assumed entry age is 22, any cancers prior to age 42 are not considered in the calculation.

Assumptions

The following explicit assumptions have been made in determining the outstanding benefits liabilities:

	2014		2013	
	CPI-indexed awards	Medical payments	CPI-indexed awards	Medical payments
Gross rate of return	6.60%	6.60%	6.60%	6.60%
Inflation – Year 1	1.43%	5.00%	0.96%	5.00%
– subsequent years	2.50%	5.00%	2.50%	5.00%
Net rate of return – Year 1	5.10%	1.52%	5.59%	1.52%
– subsequent years	4.00%	1.52%	4.00%	1.52%
Future administration	6.50%	6.50%	6.50%	6.50%

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2014

3. HYPOTHÈSES ET MÉTHODES ACTUARIELLES (suite)

Composante liée aux réclamations antérieures

La *Loi sur l'indemnisation des pompiers* prévoit une protection pour tout pompier admissible si un pompier était atteint d'un des cancers reconnus par la *Loi* le 30 novembre 2007 ou après cette date. La *Loi* n'exige pas que la date du diagnostic soit à partir de cette date. Par conséquent, il peut y avoir des réclamations présentées pour un cancer déjà diagnostiqué en tout temps avant le 31 décembre 2014. Les renseignements relatifs aux montants à verser à l'avenir ont été appliqués lorsque ces détails étaient connus, et le passif a été calculé en établissant des prévisions de trésorerie mensuelle pour la période appropriée pendant laquelle les prestations seraient versées et en appliquant des diminutions actualisées fondées sur les hypothèses présentées plus bas. Quand ces renseignements n'étaient pas disponibles, le coût moyen par réclamation qui sous-tend le calcul du passif a été utilisé pour la composante relative aux réclamations futures.

Composante relative aux réclamations futures

La composante relative aux réclamations futures est fondée sur une projection de l'incidence prévue d'un cancer pour chaque exercice à l'avenir pour la population actuelle de pompiers actifs et à la retraite. Les résultats de cette projection sont actualisés à la date d'évaluation et ensuite répartis proportionnellement entre les pompiers actifs en fonction de leur durée de service estimative jusqu'à la date d'évaluation par rapport à la durée totale prévue du service pendant leur carrière. De nombreuses hypothèses sont nécessaires pour effectuer cette projection étant donné les données limitées disponibles. Un modèle de projection a été utilisé qui permet l'entrée d'un certain nombre de paramètres importants pour effectuer les calculs en utilisant différentes hypothèses à la fois pour l'analyse de sensibilité et l'adaptation à la nouvelle expérience avec le temps. Le modèle permet d'effectuer un calcul pour chaque pompier. Pour l'évaluation courante, le calcul a été effectué pour des cohortes selon des intervalles de dix ans à partir du nombre total de pompiers actifs. De fait, un calcul a été effectué selon les âges de 25, 35, 45 et 55 ans, et les résultats ont été multipliés par le nombre présumé de pompiers actifs dans chaque cohorte. Pour la population de pompiers à la retraite, un calcul a été effectué pour les âges de 60, 61, 62, 63, 64, 70, 80 et 90 ans, et les résultats ont été multipliés par le nombre présumé de pompiers à la retraite pour chaque cohorte. Le modèle a permis de faire en sorte que la durée minimale de service nécessaire pour les maladies reconnues soit prévue par la disposition de présomption pour les pompiers. Cette durée minimale d'exposition varie selon le type de cancer et le fait d'intégrer cette composante aurait rendu le modèle considérablement plus complexe. Puisque les taux d'incidence de cancer sont très faibles en bas âge, la période maximale de 20 ans pour tous les types de cancer a été utilisée pour simplifier l'élaboration du modèle. Étant donné que l'âge d'entrée présumé est de 22 ans, le calcul ne tient pas compte d'aucun cancer avant l'âge de 42 ans.

Hypothèses

Les hypothèses explicites suivantes ont été faites pour déterminer les engagements au titre des prestations en attente d'une décision :

	2014		2013	
	Prestations indexées à l'IPC	Paiements médicaux	Prestations indexées à l'IPC	Paiements médicaux
Taux de rendement brut	6,60 %	6,60 %	6,60 %	6,60 %
Inflation – premier exercice	1,43 %	5,00 %	0,96 %	5,00 %
– exercices subséquents	2,50 %	5,00 %	2,50 %	5,00 %
Taux de rendement net – premier exercice	5,10 %	1,52 %	5,59 %	1,52 %
– exercices subséquents	4,00 %	1,52 %	4,00 %	1,52 %
Frais d'administration futurs	6,50 %	6,50 %	6,50 %	6,50 %

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements
December 31, 2014

3. ACTUARIAL ASSUMPTIONS AND METHODS (continued)

A description of the processes used to determine these assumptions is provided below:

General statement

Assumptions are formulated to be consistent with the funding and investment policies adopted by WorkSafeNB's board. Benefits liabilities are valued based on the primary assumption that the system will be in operation for the very long term. Hence, the focus is on long-term trends as opposed to short-term fluctuations around those trends.

Gross rate of return

The gross rate of return reflects the best estimate of the long-term average rate of return that can be expected using the benchmark asset allocation adopted by the board in its statement of investment goals and objectives. The process is based on the estimate of a real rate of return that is then compounded with the long-term average future inflation estimate to obtain the gross rate of return.

CPI-indexed awards inflation rate

The indexation rate is intended to reflect a long-term rate of inflation for benefits indexed to CPI. The inflation rate for subsequent years was determined from a study of past experience over 20, 30 and 50 year periods. The study is periodically updated to ensure the inflation assumption remains current. The latest study, conducted in 2013, revealed an annual inflation rate of 2.5%.

Medical payments inflation rate

The inflation rate was determined from a study of past payment experience. The study is periodically updated to ensure the inflation assumption remains current. The latest study, conducted in 2008, revealed an annual inflation rate that was about 2.5% above the long-term inflation assumption used for CPI when all health care payments are considered together.

Net rate of return

The net rate of return is the net result from removing the inflation component of the gross rate of return from the gross rate of return on a compounded basis.

Future administration

When a claim occurs, it triggers an obligation to provide claims management, maintenance and support in terms of paying the various providers of health care services and compensating workers for lost wages for as long as the claim is open. The future administration expense liability is intended to provide a reasonable allowance for this obligation.

A detailed review of future administration expenses is conducted periodically. In this review an estimate is made of the portion of operating expenses that can be attributed to claims maintenance, including a proportionate share of overhead expenses. The latest review, conducted in 2008, concluded that a 6.5% allocation was reasonable. Hence, a liability for future administration expenses of 6.5% of the total benefits liability is included in the liability estimate.

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2014

3. HYPOTHÈSES ET MÉTHODES ACTUARIELLES (suite)

Voici une description des processus utilisés pour déterminer les hypothèses en question :

Énoncé général

Les hypothèses sont rédigées de façon à être conformes aux politiques de capitalisation et de placement adoptées par le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB. Les engagements au titre des prestations sont évalués selon l'hypothèse primaire que le régime exploitera à très long terme. Par conséquent, l'évaluation tient compte des tendances à long terme plutôt que des fluctuations à court terme découlant de ces tendances.

Taux de rendement brut

Le taux de rendement brut reflète la meilleure estimation du taux de rendement moyen à long terme auquel on peut s'attendre en utilisant la composition de l'actif selon le portefeuille de référence que le conseil a adoptée dans son énoncé des objectifs de placement. Le processus est fondé sur l'estimation d'un taux de rendement réel, qui est ensuite rajusté pour tenir compte de l'estimation de l'inflation moyenne future à long terme afin d'obtenir le taux de rendement brut.

Taux d'inflation des prestations indexées à l'indice des prix à la consommation

Le taux d'indexation a pour but de refléter un taux d'inflation à long terme des prestations indexées à l'indice des prix à la consommation. Le taux d'inflation pour les exercices subséquents a été déterminé à partir d'une étude de l'expérience antérieure sur des périodes de 20, 30 et 50 exercices. L'étude est mise à jour de façon périodique afin d'assurer que l'hypothèse d'inflation demeure à jour. Selon l'étude la plus récente effectuée en 2013, le taux annuel d'inflation était 2,5 %.

Taux d'inflation des paiements médicaux

Le taux d'inflation a été déterminé à partir d'une étude de l'expérience quant aux paiements antérieurs. L'étude est mise à jour de façon périodique afin d'assurer que l'hypothèse d'inflation demeure à jour. Selon l'étude la plus récente effectuée en 2008, le taux annuel d'inflation était 2,5 % plus élevé que l'hypothèse d'inflation à long terme utilisée pour l'IPC lorsqu'on tient compte de tous les paiements d'assistance médicale.

Taux de rendement net

Le taux de rendement net est le résultat net après l'élimination de la composante d'inflation du taux de rendement brut de ce taux à un taux composé.

Frais d'administration futurs

Une réclamation sous-entend l'obligation d'offrir des services de gestion, de maintien et d'appui relativement au paiement des divers fournisseurs de soins de santé et du versement de prestations pour perte de gains aux travailleurs, et ce, tant que leur réclamation est ouverte. Le passif au titre des frais d'administration futurs a pour but d'assurer une provision raisonnable pour satisfaire à cette obligation.

Un examen détaillé des frais d'administration futurs est effectué périodiquement. Cet examen comprend une estimation de la partie des frais d'exploitation qui peut être attribuable au maintien des réclamations, y compris une partie proportionnelle des frais généraux. Le dernier examen effectué en 2008 a déterminé qu'une provision de 6,5 % était raisonnable. Par conséquent, l'estimation du passif comprend un passif au titre des frais d'administration futurs s'élevant à 6,5 % de la totalité des engagements au titre des prestations.

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements
December 31, 2014

3. ACTUARIAL ASSUMPTIONS AND METHODS (continued)

Sensitivity analysis

i) Summary

Sensitivity analysis is conducted to quantify the exposure to risk of changes in the key underlying variables. The valuations included in the reported results are calculated using certain assumptions about these variables, as disclosed above. The movement in any key variable will impact the Disability Fund's financial performance and funding ratio. Many different variables could affect ultimate liabilities and costs. The table below presents the sensitivity of the benefits liabilities to an immediate 1% increase or decrease in the economic assumptions.

Impact of movement in variable:

Gross rate of return

The outstanding claims liability is calculated by reference to expected future payments. These payments are discounted to adjust for the time value of money. An increase or decrease in the assumed discount rate will have an opposing impact on claims costs.

Long-term general inflation rate

The CPI-indexed awards inflation rate, medical payments inflation rate, and other payments inflation rate are all directly affected by movements in the long-term general inflation rate. Consequently, the benefits indexed to these rates are also impacted. An increase or decrease in the long-term general inflation rate would have a corresponding impact on claims costs.

Medical inflation rate

Medical expenses more than 15 years after the injury account for a major part of expected benefit payments at long durations. An increase or decrease in medical payment inflation relative to the assumption underlying the liability estimates would have a corresponding impact on claims costs.

ii) Impact of changes in key variables:

	2014		2013	
	(000s)		(000s)	
+/-% change in assumed rates	+1.00%	-1.00%	+1.00%	-1.00%
Gross rate of return	\$ (3,419)	\$ 4,356	\$ (3,463)	\$ 4,303
Long-term general inflation rate	4,284	(3,415)	4,210	(3,442)
Medical inflation rate	1,668	(1,283)	1,478	(1,169)

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2014

3. HYPOTHÈSES ET MÉTHODES ACTUARIELLES (suite)

Analyse de sensibilité

i) Sommaire

Des analyses de sensibilité sont effectuées afin de quantifier l'exposition aux risques de changements au niveau des variables sous-jacentes clés. Les évaluations comprises dans les résultats présentés sont calculées en utilisant certaines hypothèses au sujet de ces variables telles qu'elles sont présentées plus haut. L'évolution d'une variable clé quelconque aura un effet sur le rendement financier et le pourcentage de capitalisation de la caisse d'indemnisation. De nombreuses variables différentes pourraient avoir un effet sur les engagements et les coûts ultimes. Le tableau plus bas présente la sensibilité des engagements au titre des prestations à une augmentation ou à une diminution immédiate de 1 % des hypothèses économiques.

Incidence de l'évolution d'une variable

Taux de rendement brut

Le passif au titre des réclamations en attente d'une décision est calculé en fonction des paiements futurs prévus. Ces paiements sont actualisés afin d'être rajustés de la valeur temps de l'argent. Une augmentation ou une réduction du taux d'actualisation hypothétique aura un effet contraire sur les coûts de réclamation.

Taux général d'inflation à long terme

Les mouvements du taux général d'inflation à long terme ont un effet direct sur le taux d'inflation des prestations indexées à l'indice des prix à la consommation, le taux d'inflation des paiements médicaux et le taux d'inflation d'autres paiements. Par conséquent, les prestations indexées selon ces taux sont également touchées. Une augmentation ou une diminution du taux général d'inflation à long terme aurait un effet correspondant sur les coûts de réclamation.

Taux d'inflation médicale

Les frais médicaux plus de 15 ans après la blessure représentent une grande partie des paiements de prestations prévus pour de longues durées. Une augmentation ou une diminution de l'inflation des paiements médicaux relativement à l'hypothèse qui sous-tend les estimations du passif aurait un effet correspondant sur les coûts de réclamation.

ii) Effet des changements au niveau des variables clés

	2014		2013	
	(en milliers)		(en milliers)	
Pourcentage de diminution ou d'augmentation des taux hypothétiques	+1,00 %	-1,00 %	+1,00 %	-1,00 %
Taux de rendement brut	(3 419) \$	4 356 \$	(3 463) \$	4 303 \$
Taux général d'inflation à long terme	4 284	(3 415)	4 210	(3 442)
Taux d'inflation médicale	1 668	(1 283)	1 478	(1 169)

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements
December 31, 2014

4. CLAIMS – RISK MANAGEMENT POLICIES AND PROCEDURES

The Disability Fund's financial condition and operation is affected by a number of key risks including claims, operational and financial risks. Set out below are established policies and procedures to manage these risks.

a) Claims risk

There is an objective to manage claims risk, thus reducing the volatility of assessment premiums and performance from operations. In addition to the inherent uncertainty of claims risk, which can lead to significant variability in the loss experience, performance from operations is significantly affected by external market factors.

WorkSafeNB has developed, implemented and maintained a sound and prudent claims risk management strategy that encompasses all aspects of WorkSafeNB's operations. This same strategy is applied to the Disability Fund.

The strategy sets out policies and procedures, processes and controls in relation to the management of likely financial and non-financial claims risks.

Key aspects of the processes in place to mitigate claims risks include:

- Established processes for managing claims in accordance with the *FC Act*;
- The use of sophisticated management information systems that provide reliable and up-to-date data on the claims risks to which the business is exposed at any point in time;
- The use of detailed internal monitoring tools which link actuarial valuation projections with the management information systems to monitor claims patterns;
- Annual review of the benefits liabilities by an independent external actuary.

b) Terms and conditions of the fund

The terms and conditions of the fund administered by WorkSafeNB are established under the *FC Act*. Coverage is for annual periods ending December 31 each year. The fund's terms and conditions are the same for all employers.

c) Operational risk

Operational risk relates to the risk of loss arising from systems failure, human error or from other circumstances not related to claims or financial risks. These risks are managed through a framework that includes a system of delegated authorities, effective segregation of duties, access controls and review processes.

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2014

4. RÉCLAMATIONS – POLITIQUES ET PROCÉDURES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES

Un certain nombre de risques clés ont une incidence sur la situation et les activités financières de la caisse d'indemnisation, y compris les risques liés aux réclamations, opérationnels et financiers. Des politiques et des procédures ont été établies relativement à la gestion de ces risques, qui sont présentés plus bas.

a) Risques liés aux réclamations

L'objectif est de gérer les risques liés aux réclamations, réduisant ainsi la volatilité des cotisations et des rendements des activités. Les facteurs externes liés au marché, ainsi que l'incertitude inhérente aux risques liés aux réclamations, qui peut donner lieu à une variabilité importante de l'historique de perte, ont un effet important sur le rendement des activités.

Travail sécuritaire NB a élaboré, mis en œuvre et maintenu une stratégie solide et prudente de gestion des risques liés aux réclamations qui englobe tous les aspects de ses activités. Cette même stratégie est appliquée à la caisse d'indemnisation.

La stratégie énonce les politiques, les procédures, les processus et les mesures de contrôle en ce qui a trait à la gestion des risques financiers et non financiers probables liés aux réclamations.

Parmi les processus établis pour atténuer les risques relatifs aux réclamations, on compte :

- des processus établis pour gérer les réclamations conformément à la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*;
- des systèmes d'information de gestion sophistiqués, qui produisent des données fiables et à jour relativement aux risques liés aux réclamations auxquels l'organisme fait face à tout moment;
- des outils de surveillance internes perfectionnés qui lient les projections de l'évaluation actuarielle et les systèmes d'information de gestion afin d'observer les tendances au niveau des réclamations;
- un examen annuel du passif au titre des prestations par un actuaire externe indépendant.

b) Modalités et conditions de la caisse

Les modalités et conditions de la caisse d'indemnisation qu'administre Travail sécuritaire NB sont établies en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*. La protection est en vigueur pour des périodes annuelles se terminant le 31 décembre de chaque exercice. Les modalités et conditions de la caisse d'indemnisation sont les mêmes pour tous les employeurs.

c) Risques liés à l'exploitation

Les risques liés à l'exploitation sont les risques de pertes découlant d'une défaillance des systèmes, de l'erreur humaine ou d'autres circonstances qui ne sont pas liées aux réclamations ou aux risques financiers. Les risques liés à l'exploitation sont gérés par le biais d'une structure qui comprend un système de délégation de pouvoirs, la répartition efficace des tâches, des mesures de contrôle d'accès et des processus d'examen.

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements
December 31, 2014

4. CLAIMS – RISK MANAGEMENT POLICIES AND PROCEDURES (continued)

d) Financial risk

The Disability Fund has exposure to the following financial risks:

- Funding risk
- Market risk
- Foreign currency risk
- Credit risk
- Inflation risk
- Interest rate risk
- Liquidity risk

The Disability Fund's exposure to these risks arises primarily in relation to its investment portfolio. Note 6 presents information about the exposure to each of the above risks, including objectives, policies and processes for measuring and managing the risk.

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2014

4. RÉCLAMATIONS – POLITIQUES ET PROCÉDURES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES (suite)

d) Risques financiers

La caisse d'indemnisation est exposée aux risques financiers suivants :

- Risque de capitalisation
- Risque de marché
- Risque de change
- Risque de crédit
- Risque d'inflation
- Risque de taux d'intérêt
- Risque de liquidité

L'exposition de la caisse d'indemnisation à ces risques découle surtout de facteurs liés à son portefeuille de placements. La note 6 présente des renseignements au sujet de l'exposition à chacun des risques susmentionnés, y compris les objectifs, les politiques et les processus pour mesurer et gérer les risques.

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements
December 31, 2014

5. INVESTMENTS

The table below presents the fair value of the Disability Fund's investments.

	2014 (000s) <u>Fair Value</u>	2013 (000s) <u>Fair Value</u>
i) Portfolio investments		
Forward foreign exchange contracts	\$ (14)	\$ (25)
Fixed income		
Conventional bonds	2,000	1,615
Equities		
Canadian	1,466	1,294
U.S.	1,481	1,334
Non-North American	1,883	1,705
Total equities	<u>4,830</u>	<u>4,333</u>
Inflation-sensitive		
Real return bonds	452	283
Real estate	1,421	1,100
Infrastructure	112	14
Total inflation-sensitive	<u>1,985</u>	<u>1,397</u>
Absolute return		
Global opportunistic ¹	489	—
	<u>\$ 9,290</u>	<u>\$ 7,320</u>

¹ The Global opportunistic allocation is invested in a pooled fund that has the ability to invest in a wide variety of asset classes and strategies depending on the manager's assessment of the attractiveness of the opportunity. As of December 31, 2014, the fund had the following allocations: U.S. equities 16.8%; Non-North American equities 22.0%; Fixed income 30.0%; Absolute return strategies 24.1%; Cash 7.1%.

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2014

5. PLACEMENTS

Le tableau suivant présente la juste valeur des placements de la caisse d'indemnisation.

	2014 (en milliers) <u>Juste valeur</u>	2013 (en milliers) <u>Juste valeur</u>
i) Portefeuille de placements		
Contrats de change à terme	(14) \$	(25) \$
Revenu fixe		
Obligations ordinaires	2 000	1 615
Actions		
Canadiennes	1 466	1 294
Américaines	1 481	1 334
Non nord-américaines	1 883	1 705
Total des actions	<u>4 830</u>	<u>4 333</u>
Sensibles aux effets de l'inflation		
Obligations à rendement réel	452	283
Biens immobiliers	1 421	1 100
Infrastructure	112	14
Total des placements sensibles aux effets de l'inflation	<u>1 985</u>	<u>1 397</u>
Rendement absolu		
Opportuniste mondial ¹	489	—
	<u><u>9 290</u></u> \$	<u><u>7 320</u></u> \$

1. La composante opportuniste mondiale est investie dans un fonds en gestion commune qui a la capacité d'investir dans une grande variété de catégories d'actif et de stratégies selon l'évaluation du gestionnaire de l'attrait de l'option. Au 31 décembre 2014, la composition du fonds était la suivante : actions américaines, 16,8 %; actions non nord-américaines, 22,0 %; instruments à revenu fixe, 30,0 %; stratégies de rendement absolu, 24,1 %; et espèces, 7,1 %.

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements
December 31, 2014

5. INVESTMENTS (continued)

ii) Fair value hierarchy

The Disability Fund's investments have been classified into a three-level fair value hierarchy in accordance with IFRS 7 (Financial Instruments: Disclosures). The levels of the fair value hierarchy are defined as follows:

- Level 1 inputs are quoted prices in active markets for identical assets or liabilities.
- Level 2 inputs are market-based inputs that are directly or indirectly observable but not considered Level 1 quoted prices. Level 2 inputs consist of: (i) quoted prices for similar assets or liabilities in active markets; (ii) quoted prices for identical assets or liabilities in non-active markets (markets which have few transactions and prices are not current or price quotations vary substantially); (iii) inputs other than quoted prices that are observable (interest rates, yield curves, volatilities, credit risks, and default rates); and (iv) inputs derived from, or corroborated by, observable market data.
- Level 3 inputs are unobservable inputs. These inputs reflect assumptions about market pricing using the best internal and external information available. The valuation approaches applied are the most suitable and appropriate for the type of investments.

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers

au 31 décembre 2014

5. PLACEMENTS (suite)

ii) Hiérarchie des justes valeurs

Les placements de la caisse d'indemnisation ont été regroupés selon trois niveaux d'hiérarchie des justes valeurs conformément à IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir*. Les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont définis comme suit :

- Les données d'entrée de niveau 1 sont des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.
- Les données d'entrée de niveau 2 sont des données fondées sur les marchés qui sont directement ou indirectement observables, mais qui ne sont pas considérées être des prix cotés du niveau 1. Les données d'entrée de niveau 2 sont : (i) des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs similaires; (ii) des prix cotés sur des marchés non actifs pour des actifs ou des passifs identiques (des marchés qui affichent peu de transactions et dont les prix ne sont pas à jour ou les prix cotés varient de façon considérable); (iii) des données autres que les prix cotés qui sont observables (les taux d'intérêts, des courbes de rendement, les volatilités, les risques de crédit et les taux de défaillance); et (iv) des données provenant de données observables de marché ou corroborées par ces dernières.
- Les données d'entrée de niveau 3 sont des données non observables. Elles reflètent des hypothèses quant aux cours du marché à l'aide des meilleurs renseignements internes et externes disponibles. Les approches d'évaluation utilisées sont les plus appropriées pour les types de placements.

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements
December 31, 2014

5. INVESTMENTS (continued)

In certain situations, inputs used to measure the fair value of asset positions fall into different levels of the fair value hierarchy. In these situations, the level in which the fair value falls is based upon the lowest level input that is significant to determining the fair value. As of December 31, 2014, the fair values of assets and liabilities measured on a recurring basis by level of input were as follows:

	2014 (000s)			Fair Value
	Level 1	Level 2	Level 3	
Portfolio investments				
Forward foreign exchange contracts	\$ —	\$ (14)	\$ —	\$ (14)
Fixed income				
Conventional bonds	2,000	—	—	2,000
Equities				
Canadian	1,466	—	—	1,466
U.S.	1,481	—	—	1,481
Non-North American	1,883	—	—	1,883
Total equities	4,830	—	—	4,830
Inflation-sensitive				
Real return bonds	452	—	—	452
Real estate	1,421	—	—	1,421
Infrastructure	—	—	112	112
Total inflation-sensitive	1,873	—	112	1,985
Absolute return				
Global opportunistic	489	—	—	489
	\$ 9,192	\$ (14)	\$ 112	\$ 9,290

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2014

5. PLACEMENTS (suite)

Dans certains cas, les données utilisées pour évaluer la juste valeur des actifs correspondent à différents niveaux de la hiérarchie des justes valeurs. Dans ces cas, le niveau de la juste valeur est déterminé d'après le niveau de données le plus bas qui sera significatif pour l'évaluation de la juste valeur. Au 31 décembre 2014, la juste valeur des éléments d'actif et du passif évalués de façon récurrente selon chaque niveau de données était comme suit :

	2014 (en milliers)			Juste valeur
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Portefeuille de placements				
Contrats de change à terme	– \$	(14) \$	– \$	(14) \$
Revenu fixe				
Obligations ordinaires	2 000	–	–	2 000
Actions				
Canadiennes	1 466	–	–	1 466
Américaines	1 481	–	–	1 481
Non nord-américaines	1 833	–	–	1 883
Total des actions	4 830	–	–	4 830
Sensibles aux effets de l'inflation				
Obligations à rendement réel	452	–	–	452
Biens immobiliers	1 421	–	–	1 421
Infrastructure	–	–	112	112
Total des placements sensibles aux effets de l'inflation	1 873	–	112	1 985
Rendement absolu				
Opportuniste mondial	489	–	–	489
	9 192 \$	(14) \$	112 \$	9 290 \$

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements
December 31, 2014

5. INVESTMENTS (continued)

	2013 (000s)			Fair Value
	Level 1	Level 2	Level 3	
Portfolio investments				
Forward foreign exchange contracts	\$ —	\$ (25)	\$ —	\$ (25)
Fixed income				
Conventional bonds	1,615	—	—	1,615
Equities				
Canadian	1,294	—	—	1,294
U.S.	1,334	—	—	1,334
Non-North American	1,705	—	—	1,705
Total equities	4,333	—	—	4,333
Inflation-sensitive				
Real return bonds	283	—	—	283
Real estate	1,100	—	—	1,100
Infrastructure	—	—	14	14
Total inflation-sensitive	1,383	—	14	1,397
	\$ 7,331	\$ (25)	\$ 14	\$ 7,320

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2014

5. PLACEMENTS (suite)

	2013 (en milliers)			Juste valeur
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Portefeuille de placements				
Contrats de change à terme	– \$	(25) \$	– \$	(25) \$
Revenu fixe				
Obligations ordinaires	1 615	–	–	1 615
Actions				
Canadiennes	1 294	–	–	1 294
Américaines	1 334	–	–	1 334
Non nord-américaines	1 705	–	–	1 705
Total des actions	4 333	–	–	4 333
Sensibles aux effets de l'inflation				
Obligations à rendement réel	283	–	–	283
Biens immobiliers	1 100	–	–	1 100
Infrastructure	–	–	14	14
Total des placements sensibles aux effets de l'inflation	1 383	–	14	1 397
	7 331 \$	(25) \$	14 \$	7 320 \$

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements
December 31, 2014

5. INVESTMENTS (continued)

iii) Summary of changes in level 3 fair value measurements:

	2014 (000s)	2013 (000s)
Balance, beginning of year	\$ 14	\$ -
Purchases of level 3 investments	107	16
Distributions	(27)	-
Investment income	6	-
Realized gains	1	-
Change in unrealized losses recognized in investment income	11	(2)
Balance, end of year	<u>\$ 112</u>	<u>\$ 14</u>

The investment classified as level 3 above consists of a limited partnership interest in a fund investing in global infrastructure assets. This is a closed-end fund with no active market for its units and no published net asset value as at December 31, 2014, and is therefore classified as a level 3 investment in the fair value hierarchy. This fund has a 12-year life that started on October 30, 2013. The general partner has the option to extend the fund's life by two years.

iv) Investment income

	2014 (000s)	2013 (000s)
Interest and dividends	\$ 232	\$ 161
Realized investment gains (losses) on forward exchange contracts	(49)	(24)
Realized investment gains on other portfolio investments	460	372
Change in unrealized investment gains on forward foreign exchange contracts	11	(21)
Change in unrealized investment gains on other portfolio investments	67	454
	<u>721</u>	<u>942</u>
Less: portfolio management expenses	(47)	(32)
	<u>\$ 674</u>	<u>\$ 910</u>

The market rate of return on the investment portfolio for the year ended December 31, 2014 was 8.46% (15.73% in 2013).

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2014

5. PLACEMENTS (suite)

iii) Sommaire des changements des évaluations de la juste valeur de niveau 3

	2014 (en milliers)	2013 (en milliers)
Solde, début de l'exercice	14 \$	– \$
Acquisitions de placements de niveau 3	107	16
Rendement en capital	(27)	–
Revenu de placements	6	–
Gains matérialisés	1	–
Modification des pertes non matérialisées comptabilisées dans le revenu de placements	11	(2)
Solde, fin de l'exercice	<u>112 \$</u>	<u>14 \$</u>

Le placement classé comme un niveau 3 plus haut est composé d'actions d'associé commanditaire dans un fonds investi dans des infrastructures mondiales. Il s'agit d'un fonds de placement à capital fixe sans marché actif pour ses unités, et dont la valeur d'actif net n'était pas publiée au 31 décembre 2014. Le fonds est donc classé comme un placement de niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs. Il a une durée de 12 ans, qui a commencé le 30 octobre 2013. L'associé général a l'option de prolonger la durée du fonds de deux ans.

iv) Revenu de placements

	2014 (en milliers)	2013 (en milliers)
Intérêts et dividendes	232 \$	161 \$
Gains (pertes) matérialisés sur placements pour les contrats de change à terme	(49)	(24)
Gains matérialisés sur placements sur d'autres placements du portefeuille	460	372
Modification des gains non matérialisés sur placements pour les contrats de change à terme	11	(21)
Modification des gains non matérialisés sur placements sur d'autres placements de portefeuille	67	454
	<u>721</u>	<u>942</u>
Moins : Frais de gestion de portefeuille	(47)	(32)
	<u>674 \$</u>	<u>910 \$</u>

Le taux de rendement du marché du portefeuille de placements pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 s'est chiffré à 8,46 % (15,73 % en 2013).

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements
December 31, 2014

5. INVESTMENTS (continued)

v) Pooled funds

Certain of the Disability Fund's portfolio investments are held through pooled funds with no fixed maturity date. The fair value of the investments held through pooled funds is as follows:

	2014 (000s)	2013 (000s)
Conventional bonds	\$ 2,000	\$ 1,615
Real return bonds	452	283
Non-North American equities	416	303
Real estate	1,421	1,100
Infrastructure	112	14
Global opportunistic	489	—

vi) Investment agreement

The Disability Fund has entered into investment agreements for the management of its investment assets with those of WorkSafeNB and WorkSafeNB Investments Limited. These financial statements report the Disability Fund's proportional share of the investments held in each of the funds, which was 0.61% at December 31, 2014 (2013 – 0.50%).

vii) Commitments

Through its investment in WorkSafeNB Investments Limited, the Disability Fund has entered into limited partnership agreements with externally managed infrastructure pooled funds that commit to contribute investments in these funds, which may be drawn down over the next several years. Unfunded commitments as of December 31, 2014 are \$443,167 (2013 – \$407,152).

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2014

5. PLACEMENTS (suite)

v) Fonds en gestion commune

Une part du portefeuille de placements de la caisse d'indemnisation est détenue sous forme de fonds en gestion commune sans date d'échéance fixe. La juste valeur des placements détenus sous forme de fonds en gestion commune s'établit comme suit :

	2014 (en milliers)	2013 (en milliers)
Obligations ordinaires	2 000 \$	1 615 \$
Obligations à rendement réel	452	283
Actions non nord-américaines	416	303
Biens immobiliers	1 421	1 100
Infrastructure	112	14
Opportuniste mondial	489	–

vi) Accord relatif aux placements

La caisse d'indemnisation a conclu des accords relatifs aux placements en vue de la gestion de ses placements avec ceux de Travail sécuritaire NB et de WorkSafeNB Investments Limited. Les présents états financiers présentent la part proportionnelle des placements de la caisse d'indemnisation dans le fonds, laquelle était de 0,61 % au 31 décembre 2014 (2013 – 0,50 %).

vii) Engagements

Par le biais de son placement dans WorkSafeNB Investments Limited, la caisse d'indemnisation a conclu des contrats de société en commandite avec des fonds communs d'infrastructure gérés à l'extérieur, qui s'engagent à faire des placements dans ces fonds, lesquels peuvent être utilisés au cours des exercices à venir. Les engagements non capitalisés au 31 décembre 2014 se chiffrent à 443 167 \$ (2013 – 407 152 \$).

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements
December 31, 2014

6. FINANCIAL RISK MANAGEMENT

The Disability Fund, through WorkSafeNB, has established policies for the management of its investments. Independent, external investment managers manage all of the Disability Fund's investments. The compliance of these managers with the investment policies is monitored regularly.

Investment risk is managed by diversifying the portfolio among asset classes, industry sectors, geographic locations and individual securities. Further diversification is achieved by selecting investment managers with varying investment philosophies and styles. From time to time, in conjunction with WorkSafeNB, independent consultants are retained to advise on the appropriateness and effectiveness of its investment policies and practices. This includes periodic asset liability studies to ensure that the investment strategy is suitable in light of the related liabilities and WorkSafeNB's risk tolerance. The last such study was completed in 2011.

The following sections describe the Disability Fund's financial risk exposures and related mitigation strategies.

i) Funding risk

Under the *FC Act*, a minimum funding level of 100% is required with any shortfall to be recovered over a period of 20 years. The assessment revenue raised in any year from municipalities, rural communities, and LSDs may include or be reduced by an amount designed to allow the *FC Act* Disability Fund to attain its funding requirement. However, for the period from 2010 to 2014, the total amount levied per person per year shall not exceed \$444.

ii) Market risk

The Disability Fund invests in publicly traded equities listed on domestic and foreign exchanges, bonds traded over-the-counter through broker-dealers, and Canadian commercial real estate and global infrastructure assets held via pooled funds. These securities are affected by fluctuations in market prices. Such fluctuations are subject to economic factors and other fluctuations in domestic and global capital markets, as well as risks specific to issuers that may affect the market value of individual securities. Policy guidelines ensure that the Disability Fund's investments are diversified by issuer, industry and geographic location.

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2014

6. GESTION DU RISQUE FINANCIER

La caisse d'indemnisation, par le biais de Travail sécuritaire NB, a élaboré des politiques visant la gestion de ses placements. Elle fait appel aux services de gestionnaires de placements indépendants de l'extérieur pour gérer tous ses placements. L'observation des politiques de placement par ces gestionnaires est évaluée à intervalles réguliers.

Afin de gérer les risques liés aux placements, le portefeuille est diversifié selon les catégories de l'actif, les secteurs d'activité, les régions géographiques et les titres individuels. On diversifie davantage en choisissant des gestionnaires de placements ayant des philosophies et des styles qui varient. De temps à autre, de concert avec Travail sécuritaire NB, on retient les services d'experts-conseils indépendants qui donnent des conseils sur le caractère approprié et l'efficacité de ses politiques et pratiques en matière de placements. Des études périodiques de l'actif et du passif sont effectuées pour s'assurer que la stratégie de placement est adéquate compte tenu des engagements connexes et de la tolérance de Travail sécuritaire NB à l'égard du risque. La dernière étude de l'actif et du passif a été effectuée en 2011.

Les paragraphes qui suivent décrivent l'exposition aux risques financiers et les stratégies d'atténuation des risques de la caisse d'indemnisation.

i) Risque de capitalisation

En vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*, un niveau de capitalisation minimum de 100 % est exigé, avec toute insuffisance devant être récupérée sur une période de 20 ans. Le revenu des cotisations qui est tiré pendant une année auprès des municipalités des communautés rurales et des districts de services locaux peut comprendre un montant ou en être réduit afin de permettre à la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers* d'atteindre ses besoins de capitalisation. Cependant, de 2010 à 2014, la cotisation annuelle demandée pour chaque personne ne peut être supérieure à 444 \$.

ii) Risque de marché

La caisse d'indemnisation investit dans des actions émises dans le public dans une Bourse nationale ou étrangère; dans des obligations négociées hors cote par l'intermédiaire de maisons de courtage; et dans des biens immobiliers commerciaux canadiens et des infrastructures mondiales par le biais de fonds communs. Les variations des prix du marché ont un effet sur ces valeurs. De telles variations sont assujetties à des facteurs économiques et à d'autres variations sur les marchés de capitaux canadiens et mondiaux, ainsi qu'à des risques particuliers aux émetteurs, qui pourraient avoir une incidence sur la valeur marchande des valeurs individuelles. Des lignes directrices ont été établies pour assurer que les placements de la caisse d'indemnisation sont diversifiés selon l'émetteur, le secteur d'activité et la région géographique.

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements
December 31, 2014

6. FINANCIAL RISK MANAGEMENT (continued)

The table below presents the estimated effect of a reasonably possible¹ adverse change in the key risk variable – the market benchmark – for each of the equity mandates in the Disability Fund's investment portfolio.

	2014 (000s)		2013 (000s)	
	1 std dev	2 std dev	1 std dev	2 std dev
Canadian Equities				
% change in market benchmark ²	(13.8%)	(27.7%)	(13.9%)	(27.7%)
Canadian portfolio – impact on surplus/deficit	\$ (176)	\$ (350)	\$ (155)	\$ (307)
U.S. Equities				
% change in market benchmark ³	(11.0%)	(21.9%)	(11.2%)	(22.5%)
U.S. portfolio – impact on surplus/deficit	\$ (183)	\$ (365)	\$ (171)	\$ (343)
International (EAFE) Equities				
% change in market benchmark ⁴	(12.8%)	(25.6%)	(13.0%)	(26.0%)
International portfolio – impact on surplus/deficit	\$ (177)	\$ (352)	\$ (169)	\$ (337)
Emerging Markets Equities				
% change in market benchmark ⁵	(17.6%)	(35.2%)	(17.9%)	(35.7%)
Emerging markets portfolio – impact on surplus/deficit	\$ (70)	\$ (140)	\$ (42)	\$ (84)

¹ Reasonably possible changes are estimated using the historical (10-year) variability of each of the market benchmarks about their respective means. The standard deviation measures the normal variance in a probability distribution. One standard deviation covers 68% of all probable outcomes and two standard deviations covers 95%.

² S&P TSX (Standard & Poor's Toronto Stock Exchange) Capped Composite Index

³ S&P (Standard & Poor's) 500 Index

⁴ MSCI (Morgan Stanley Capital International) EAFE (Europe, Australasia and Far East) Total Return Index

⁵ MSCI EM (Emerging Markets) Total Return Index

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2014

6. GESTION DU RISQUE FINANCIER (suite)

Le tableau suivant présente l'effet estimatif d'un changement défavorable raisonnablement possible¹ dans la variable de risque clé, soit le marché de référence, pour chacun des mandats relatifs aux actions dans le portefeuille de placements de la caisse d'indemnisation.

	2014 (en milliers)		2013 (en milliers)	
	1 écart type	2 écarts types	1 écart type	2 écarts types
Actions canadiennes				
Variation en pourcentage dans le marché de référence ²	(13,8 %)	(27,7 %)	(13,9 %)	(27,7 %)
Portefeuille canadien – effet sur l'excédent / le déficit	(176) \$	(350) \$	(155) \$	(307) \$
Actions américaines				
Variation en pourcentage dans le marché de référence ³	(11,0 %)	(21,9 %)	(11,2 %)	(22,5 %)
Portefeuille américain – effet sur l'excédent / le déficit	(183) \$	(365) \$	(171) \$	(343) \$
Actions internationales (EAFE)				
Variation en pourcentage dans le marché de référence ⁴	(12,8 %)	(25,6 %)	(13,0 %)	(26,0 %)
Portefeuille international – effet sur l'excédent / le déficit	(177) \$	(352) \$	(169) \$	(337) \$
Actions des marchés naissants				
Variation en pourcentage dans le marché de référence ⁵	(17,6 %)	(35,2 %)	(17,9 %)	(35,7 %)
Actions des marchés naissants – effet sur l'excédent / le déficit	(70) \$	(140) \$	(42) \$	(84) \$

1. Les changements raisonnablement possibles sont estimés à l'aide de la variabilité historique (10 ans) pour chacun des marchés de référence selon leur moyenne respective. L'écart type mesure l'écart normal dans une distribution de probabilités. Un écart type couvre 68 % de tous les résultats probables et deux écarts types en couvrent 95 %.

2. Indice composé plafonné du S&P TSX (Standard and Poor's et Toronto Stock Exchange).

3. Indice S&P (Standard and Poor's) 500.

4. Indice de rendement global MSCI (Morgan Stanley Capital International) EAFE (Europe, Australasie et Extrême-Orient).

5. Indice de rendement global MSCI EM (marchés naissants).

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements
December 31, 2014

6. FINANCIAL RISK MANAGEMENT (continued)

iii) Foreign currency risk

The Disability Fund has certain investments denominated in foreign currencies. Currency risk is the risk that the value of these investments will fluctuate due to changes in foreign exchange rates. The Disability Fund's most significant currency exposure is to the U.S. dollar, the euro, the Japanese yen and the British pound. At December 31, 2014, the Disability Fund had U.S. dollar-denominated holdings of \$2.0 million (2013 – \$1.3 million), euro-denominated holdings of \$422 thousand (2013 – \$364 thousand), Japanese yen-denominated holdings of \$327 thousand (2013 – \$285 thousand) and British pound-denominated holdings of \$242 thousand (2013 – \$278 thousand).

For its U.S. and non-North American equities, the Disability Fund has adopted a policy to hedge 50% of its developed market foreign currency exposure using forward foreign exchange contracts. Forward foreign exchange contracts are agreements to exchange an amount of one currency for another at a future date and at a set price, agreed upon at the contract's inception.

The fair value of these financial instruments will change in response to changes in the foreign exchange rates of the currencies involved in the contracts. The notional amounts in forward foreign exchange contracts are the contractual amounts on which payments are made. These notional amounts have been converted into Canadian dollars at the contractual exchange rates in effect at the inception of the contracts. Outstanding contracts from 2014 mature in the first 30 days of 2015.

At December 31, 2014, the notional value of outstanding forward foreign exchange contracts was \$1.6 million (2013 – \$1.3 million). The fair value of these contracts was a liability of \$14 thousand (2013 – \$25 thousand). Unrealized losses on forward foreign exchange contracts of \$14 thousand (2013 – \$25 thousand) were included in investment income.

The table below presents how the surplus/deficit would be affected by a reasonably possible annual change in the Canadian/US dollar, Canadian/euro, Canadian/Japanese yen and Canadian/British pound exchange rates. The impact on the surplus/deficit is shown net of the currency hedges in place at year-end:

	2014 (000s)	2013 (000s)
	<u>Impact on surplus/deficit</u>	<u>Impact on surplus/deficit</u>
15% appreciation in the Canadian dollar		
CAD/USD	\$ (134)	\$ (91)
CAD/EURO	(28)	(24)
CAD/YEN	(21)	(19)
CAD/POUND	(15)	(17)

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2014

6. GESTION DU RISQUE FINANCIER (suite)

iii) Risque de change

La caisse d'indemnisation a certains placements libellés en devises. Le risque de change représente le risque que la valeur de ces placements fluctuera en raison des variations des cours des devises étrangères. Le risque de change le plus important de la caisse d'indemnisation est face au dollar américain, à l'euro, au yen et à la livre sterling. Au 31 décembre 2014, la caisse d'indemnisation avait des avoirs libellés en dollars américains se chiffrant à 2,0 millions de dollars (2013 – 1,3 million de dollars); en euros s'élevant à 422 milliers de dollars (2013 – 364 milliers de dollars); en yens se chiffrant à 327 milliers de dollars (2013 – 285 milliers de dollars); et en livres sterling s'élevant à 242 milliers de dollars (2013 – 278 milliers de dollars).

Pour ses actions américaines et non nord-américaines, la caisse d'indemnisation a adopté une politique visant à couvrir 50 % de son risque de change de marchés développés au moyen de contrats de change à terme. Ces contrats visent l'échange d'une monnaie contre une autre à une date ultérieure et à un taux établi, convenu au moment du contrat.

La juste valeur de ces instruments financiers variera en fonction des changements au niveau des taux de change de la devise faisant l'objet des contrats. Les montants nominaux de référence des contrats de change à terme sont les montants contractuels à partir desquels les paiements sont faits. Ces montants nominaux de référence ont été convertis en dollars canadiens aux taux de change contractuels en vigueur au moment de la prise d'effet des contrats. Les contrats en vigueur en 2014 viennent à échéance au cours des 30 premiers jours de 2015.

Au 31 décembre 2014, la valeur nominale des contrats de change à terme en vigueur se chiffrait à 1,6 million de dollars (2013 – 1,3 million de dollars). La juste valeur de ces contrats se chiffrait à 14 milliers de dollars (2013 – 25 milliers de dollars). Les gains non matérialisés sur les contrats de change à terme en attente de 14 milliers de dollars (2013 – 25 milliers de dollars) ont été comptabilisés dans le revenu de placements.

Le tableau suivant présente l'effet qu'aurait un changement annuel raisonnablement possible au niveau des taux de change du dollar canadien / américain, du dollar canadien / de l'euro, du dollar canadien / du yen et du dollar canadien / de la livre sterling sur l'excédent / le déficit. L'effet sur l'excédent / le déficit est présenté net des couvertures de change à la fin de l'exercice :

	2014 (en milliers)	2013 (en milliers)
	Effet sur l'excédent / le déficit	Effet sur l'excédent / le déficit
Appréciation de 15 % du dollar canadien		
CAD / USD	(134) \$	(91) \$
CAD / EURO	(28)	(24)
CAD / YEN	(21)	(19)
CAD / LIVRE STERLING	(15)	(17)

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements
December 31, 2014

6. FINANCIAL RISK MANAGEMENT (continued)

iv) Credit risk

Credit risk on fixed-term or money market investments or forward foreign exchange contracts arises from the possibility that the counterparty to an instrument fails to meet its obligation to the Disability Fund. The maximum exposure to credit risk is determined by the fair value of these financial instruments. Policy guidelines have been established to ensure the Disability Fund holds fixed-term investments with a credit rating of BBB or higher. The Disability Fund may only invest in money market instruments that are provincially or federally guaranteed or are guaranteed by one of the five largest Canadian chartered banks. Counterparties to forward foreign exchange contracts must have a credit rating of at least AA-.

The table below summarizes the fixed term investments by credit rating.

	2014		2013	
	Fair Value (000s)	% of Total Fixed-Term Investments	Fair Value (000s)	% of Total Fixed-Term Investments
Credit Rating*				
AAA	\$ 1,246	50.80	\$ 939	49.48
AA	519	21.19	409	21.56
A	687	28.01	550	28.96
Total	\$ 2,452	100.00	\$ 1,898	100.00

* Credit ratings are obtained from Standard & Poor's, Moody's or DBRS ratings

v) Inflation risk

Inflation risk is the risk that a general increase in price level may result in loss of future purchasing power for current monetary assets.

To mitigate the effect of inflation on the Disability Fund's future liabilities, the portfolio holds inflation-sensitive investments, such as real-return bonds, real estate, and infrastructure. Canadian real return bonds are indexed to the annual change in the Canadian consumer price Index. The table included in the following interest rate section presents the remaining term to maturity of the real-return bond portfolio.

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2014

6. GESTION DU RISQUE FINANCIER (suite)

iv) Risque de crédit

Le risque de crédit sur les placements à échéance fixe, les instruments du marché monétaire ou les contrats de change à terme se pose en raison de la possibilité que la contrepartie à un instrument manque à son obligation envers la caisse d'indemnisation. L'exposition maximum au risque de crédit est déterminée par la juste valeur de ces instruments financiers. Des lignes directrices ont été établies dans une politique pour s'assurer que la caisse d'indemnisation détient des placements à échéance fixe présentant une cote de crédit de « BBB » ou plus. La caisse d'indemnisation ne peut investir que dans des instruments du marché monétaire qui sont garantis au niveau provincial ou fédéral, ou sont garantis par l'une des cinq principales banques à charte canadiennes. Les contreparties aux contrats de change à terme doivent avoir une cote d'au moins « AA- ».

Le tableau suivant résume les placements à échéance fixe selon la cote de crédit.

Cote de crédit*	2014		2013	
	Juste valeur (en milliers)	Pourcentage du total des placements à échéance fixe	Juste valeur (en milliers)	Pourcentage du total des placements à échéance fixe
AAA	1 246 \$	50,80	939 \$	49,48
AA	519	21,19	409	21,56
A	687	28,01	550	28,96
Total	2 452 \$	100,00	1 898 \$	100,00

*Les cotes de crédit sont obtenues à partir des cotes de Standard & Poor's, de Moody's ou du Dominion Bond Rating Service.

v) Risque d'inflation

Le risque d'inflation représente le risque que l'augmentation générale du niveau des prix puisse résulter en une perte du pouvoir d'achat futur des actifs monétaires actuels.

Pour atténuer l'effet de l'inflation sur les engagements futurs de la caisse d'indemnisation, le portefeuille détient des placements sensibles aux effets de l'inflation, comme des obligations à rendement réel, des biens immobiliers et une infrastructure. Les obligations canadiennes à rendement réel sont indexées selon la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation du Canada. Le tableau compris dans la section suivante présente la période qui reste jusqu'à l'échéance du portefeuille d'obligations à rendement réel et ordinaires.

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements
December 31, 2014

6. FINANCIAL RISK MANAGEMENT (continued)

vi) Interest rate risk

Future changes in the prevailing level of interest rates will affect the fair value of the fixed-term investments.

The table below presents the remaining term to maturity of the Disability Fund's portion of the outstanding fixed-term investments, some of which are held in pooled funds.

	Remaining Term To Maturity (000s)				Total 2014	Total 2013
	Within 1 Year	Over 1 Year to 5 Years	Over 5 Years			
Canadian real return bonds (fair value)	\$ (8)	\$ 1	\$ 459	\$ 452	\$ 283	
Canadian conventional bonds (fair value)	(3)	504	1,499	2,000	1,615	
	\$ (11)	\$ 505	\$ 1,958	\$ 2,452	\$ 1,898	

The average effective real yield of the real return bonds is 0.57% (2013 – 1.14%) per annum based on market value. The average effective yield of the conventional bonds is 2.36% (2013 – 2.90%) per annum based on market value.

As of December 31, 2014, had the prevailing interest rate changed by 1%, assuming a parallel shift in the yield curve, with all other variables held constant, the value of the Canadian conventional bonds would have increased or decreased by \$173 thousand (2013 – \$125 thousand), approximately 8.65% (2013 – 7.72%) of their fair value.

As of December 31, 2014, had the prevailing real interest rate changed by 1%, assuming a parallel shift in the yield curve, with all other variables held constant, the value of the Canadian real return bonds would have increased or decreased by \$72 thousand (2013 – \$43 thousand), approximately 15.83% (2013 – 15.39%) of their fair value.

The sensitivity to interest rate changes was estimated using the weighted average duration of the bond portfolios.

vii) Liquidity risk

Liquidity risk is the risk that the Disability Fund will have difficulty in meeting obligations associated with financial liabilities that are settled by delivering cash.

Through a cash management process that entails forecasting of expected cash flows, WorkSafeNB mitigates liquidity risk by minimizing the need for forced liquidations of portfolio assets. The Disability Fund investment policy maintains a 2% allocation to cash to help ensure adequate liquidity.

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2014

6. GESTION DU RISQUE FINANCIER (suite)

vi) Risque de taux d'intérêt

Les variations futures du niveau des taux d'intérêt auront un effet sur la juste valeur des placements à échéance fixe.

Le tableau suivant présente la période qui reste jusqu'à l'échéance de la part des placements à échéance fixe en cours de la caisse d'indemnisation, dont certains sont détenus dans les fonds en gestion commune.

	Période qui reste jusqu'à l'échéance (en milliers)				Total 2013
	Un an ou moins	Plus d'un an et moins de cinq ans	Cinq ans ou plus	Total 2014	
Obligations canadiennes à rendement réel (juste valeur)	(8) \$	1 \$	459 \$	452 \$	283 \$
Obligations canadiennes ordinaires (juste valeur)	(3)	504	1 499	2 000	1 615
	(11) \$	505 \$	1 958 \$	2 452 \$	1 898 \$

Le rendement effectif moyen des obligations à rendement réel se chiffre à 0,57 % (2013 – 1,14 %) par année selon la valeur marchande. Le rendement effectif moyen des obligations ordinaires est de 2,36 % (2013 – 2,90 %) par année selon la valeur marchande.

Au 31 décembre 2014, si le taux d'intérêt en vigueur avait varié de 1 %, en supposant un déplacement parallèle de la courbe des rendements, toutes les autres variables étant constantes, la valeur des obligations canadiennes ordinaires aurait augmenté ou diminué de 173 milliers de dollars (2013 – 125 milliers de dollars), soit environ 8,65 % de leur juste valeur (2013 – 7,72 %).

Au 31 décembre 2014, si le taux d'intérêt réel en vigueur avait varié de 1 %, en supposant un déplacement parallèle de la courbe des rendements, toutes les autres variables étant constantes, la valeur des obligations canadiennes à rendement réel aurait augmenté ou diminué de 72 milliers de dollars (2013 – 43 milliers de dollars), soit environ 15,83 % (2013 – 15,39 %) de leur juste valeur.

La sensibilité aux changements au niveau du taux d'intérêt a été estimée en se servant de la durée moyenne pondérée des portefeuilles d'obligations.

vii) Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que la caisse d'indemnisation éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont à régler par la remise de trésorerie.

Par le biais d'un processus de gestion de trésorerie qui comprend la prévision des flux de trésorerie, Travail sécuritaire NB atténue le risque de liquidité en minimisant le besoin de liquidations involontaires de l'actif du portefeuille. La politique de placement de la caisse d'indemnisation prévoit la répartition de 2 % aux espèces afin d'assurer une liquidité adéquate.

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements
December 31, 2014

7. BENEFITS LIABILITIES

i) Continuity schedule	2014 (000s)					2013 (000s)
	Short-term disability and rehabilitation	Long-term benefits	Survivor benefits	Health care	Total	Total
Balance, beginning of year	\$ 1,161	\$ 8,864	\$ 11,797	\$ 8,193	\$ 30,015	\$ 26,938
Add claims costs incurred:						
Current year injuries	81	190	259	183	713	2,021
Prior years' injuries	(259)	(1,803)	(2,360)	(753)	(5,175)	1,289
	(178)	(1,613)	(2,101)	(570)	(4,462)	3,310
Less claims payments made:						
Current year injuries	—	—	—	—	—	43
Prior years' injuries	77	20	62	19	178	190
	77	20	62	19	178	233
Balance, end of year	\$ 906	\$ 7,231	\$ 9,634	\$ 7,604	\$ 25,375	\$ 30,015

ii) Current year injuries

	2014 (000s)			2013 (000s)		
	Claims payments	Present value of expected future costs	Claims costs incurred	Claims payments	Present value of expected future costs	Claims costs incurred
Short-term disability and rehabilitation	\$ —	\$ 81	\$ 81	\$ 11	\$ 120	\$ 131
Long-term disability	—	190	190	—	466	466
Survivor benefits	—	259	259	32	1,089	1,121
Health care	—	183	183	—	303	303
	\$ —	\$ 713	\$ 713	\$ 43	\$ 1,978	\$ 2,021

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2014

7. ENGAGEMENTS AU TITRE DES PRESTATIONS

i) Historique	2014 (en milliers)					2013 (en milliers)
	Invalidité à court terme et réadaptation	Prestations à long terme	Prestations de survivant	Assistance médicale	Total	Total
Solde, début de l'exercice	1 161 \$	8 864 \$	11 797 \$	8 193 \$	30 015 \$	26 938 \$
Plus : Frais engagés au titre des réclamations :						
Accidents de l'exercice courant	81	190	259	183	713	2 021
Accidents des exercices antérieurs	(259)	(1 803)	(2 360)	(753)	(5 175)	1 289
	(178)	(1 613)	(2 101)	(570)	(4 462)	3 310
Moins : Paiements effectués au titre des réclamations :						
Accidents de l'exercice courant	—	—	—	—	—	43
Accidents des exercices antérieurs	77	20	62	19	178	190
	77	20	62	19	178	233
Solde, fin de l'exercice	906 \$	7 231 \$	9 634 \$	7 604 \$	25 375 \$	30 015 \$

ii) Accidents de l'exercice courant

	2014 (en milliers)			2013 (en milliers)		
	Paiements au titre des réclamations	Valeur actualisée des frais futurs prévus	Frais engagés au titre des réclamations	Paiements au titre des réclamations	Valeur actualisée des frais futurs prévus	Frais engagés au titre des réclamations
Invalidité à court terme et réadaptation	— \$	81 \$	81 \$	11 \$	120 \$	131 \$
Invalidité à long terme	—	190	190	—	466	466
Prestations de survivant	—	259	259	32	1 089	1 121
Assistance médicale	—	183	183	—	303	303
	— \$	713 \$	713 \$	43 \$	1 978 \$	2 021 \$

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements
December 31, 2014

7. BENEFITS LIABILITIES (continued)

iii) Reconciliation of movement in benefits liabilities

	2014 (000s)	2013 (000s)
Balance, beginning of year	\$ 30,015	\$ 26,938
Add (deduct) changes in liabilities		
Cost for one year of added exposure	976	913
Projected cost of incurred claims	(1,790)	(1,821)
Interest on liability	2,040	1,830
Payments and other transactions	(178)	(233)
	<u>1,048</u>	<u>689</u>
Claims experience (gains) losses		
Adjustment for new data	\$ (409)	82
Change in death benefits assumption	-	1,226
Assumption change (claiming pattern)	(6,476)	-
Assumption change (new mortality table)	3,092	-
Other experience (gains) losses	(1,895)	1,080
	<u>(5,688)</u>	<u>2,388</u>
Balance, end of year	<u>\$ 25,375</u>	<u>\$ 30,015</u>

iv) Legislative change

Bill 26, an *Act to Amend the Workers' Compensation Act*, received royal assent on December 20, 2012. The Act provides for enhanced death benefits for qualifying dependants. As it is likely that a consequential amendment will be made to incorporate those changes into the *FC Act*, the resulting liability of \$4.2 million was recorded in the 2012 financial statements.

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2014

7. ENGAGEMENTS AU TITRE DES PRESTATIONS (suite)

iii) Rapprochement de la variation au niveau des engagements au titre des prestations

	2014 (en milliers)	2013 (en milliers)
Solde, début de l'exercice	30 015 \$	26 938 \$
Ajouter (déduire) les variations au niveau du passif		
Coût pour une année d'exposition additionnelle	976	913
Coût prévu des réclamations	(1 790)	(1 821)
Intérêt sur le passif	2 040	1 830
Paiements et autres transactions	(178)	(233)
	1 048	689
(Gains) pertes actuariels au niveau des réclamations		
Ajustement pour refléter de nouvelles données	(409)	82
Variation de l'hypothèse de l'allocation de décès	-	1 226
Variation de l'hypothèse (tendance au niveau des réclamations)	(6 476)	-
Variation de l'hypothèse (nouvelle table de mortalité)	3 092	-
Autres pertes (gains) actuariels	(1 895)	1 080
	(5 688)	2 388
Solde, fin de l'exercice	25 375 \$	30 015 \$

iv) Modification législative

Le projet de loi 26, intitulé la *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail*, a reçu la sanction royale le 20 décembre 2012. La *Loi* prévoit de meilleures allocations de décès pour les personnes à charge admissibles. Étant donné qu'il est probable qu'une modification corrélative sera faite pour intégrer ces modifications à la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*, le passif de 4,2 millions de dollars qui en découlera a été comptabilisé dans les états financiers de 2012.

FINANCIAL STATEMENTS

Firefighters' Compensation Act Disability Fund

Notes to Financial Statements
December 31, 2014

8. ADMINISTRATION

	2014 (000s)	2013 (000s)
Depreciation	\$ -	\$ 7
Administration fees	<u>98</u>	<u>77</u>
	<u>\$ 98</u>	<u>\$ 84</u>

9. EVENTS AFTER THE REPORTING DATE

There have been no events after the reporting date that would have a material effect on the Disability Fund's financial statements at December 31, 2014.

ÉTATS FINANCIERS

Caisse d'indemnisation établie en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers

Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2014

8. ADMINISTRATION

	2014 (en milliers)	2013 (en milliers)
Amortissement	– \$	7 \$
Frais d'administration	98	77
	98 \$	84 \$

9. ÉVÉNEMENTS APRÈS LA DATE DE CLÔTURE

Aucun événement n'a eu lieu après la date de clôture qui aurait pu avoir un effet important sur les états financiers de la caisse d'indemnisation au 31 décembre 2014.

FIVE-YEAR HISTORICAL FINANCIAL STATEMENTS (UNAUDITED)

Balance Sheet

As at December 31

	2014	2013	2012	2011	2010
	(000s)	(000s)	(000s)	(000s)	(000s)
ASSETS					
Cash and cash equivalents	\$ 617	\$ 379	\$ 81	\$ 887	\$ 138
Receivables	2	1	2	–	–
Investments	9,290	7,320	5,158	2,293	1,219
Capital assets	–	–	7	25	47
	\$ 9,909	\$ 7,700	\$ 5,248	\$ 3,205	\$ 1,404
LIABILITIES AND FUND BALANCE					
Payables and accruals	\$ 52	\$ 53	\$ 47	\$ 50	\$ 36
Benefits liabilities	25,375	30,015	26,938	16,873	15,294
Total liabilities	25,427	30,068	26,985	16,923	15,330
Fund balance	(15,518)	(22,368)	(21,737)	(13,718)	(13,926)
	\$ 9,909	\$ 7,700	\$ 5,248	\$ 3,205	\$ 1,404

ÉTATS FINANCIERS HISTORIQUES POUR LES CINQ DERNIERS EXERCICES (NON VÉRIFIÉS)

Bilan

au 31 décembre

	2014 (en milliers)	2013 (en milliers)	2012 (en milliers)	2011 (en milliers)	2010 (en milliers)
ACTIF					
Espèces et équivalents d'espèces	617 \$	379 \$	81 \$	887 \$	138 \$
Créances	2	1	2	–	–
Placements	9 290	7 320	5 158	2 293	1 219
Immobilisations	–	–	7	25	47
	9 909 \$	7 700 \$	5 248 \$	3 205 \$	1 404 \$
PASSIF ET SOLDE DU FONDS					
Comptes fournisseurs et frais courus	52 \$	53 \$	47 \$	50 \$	36 \$
Engagements au titre des prestations	25 375	30 015	26 938	16 873	15 294
Total du passif	25 427	30 068	26 985	16 923	15 330
Solde du fonds	(15 518)	(22 368)	(21 737)	(13 718)	(13 926)
	9 909 \$	7 700 \$	5 248 \$	3 205 \$	1 404 \$

FIVE-YEAR HISTORICAL FINANCIAL STATEMENTS (UNAUDITED)

Statement of Operations and Fund Balance For the year ended December 31

	2014 (000s)	2013 (000s)	2012 (000s)	2011 (000s)	2010 (000s)
INCOME					
Assessments	\$ 1,812	\$ 1,853	\$ 1,846	\$ 1,849	\$ 1,836
Investments	674	910	400	88	41
	2,486	2,763	2,246	1,937	1,877
EXPENSES					
Claims costs incurred					
Short-term disability and rehabilitation	(178)	191	57	189	37
Long-term disability	(1,613)	486	5,082	305	103
Survivor benefits	(2,101)	2,230	4,564	854	140
Health care	(570)	403	456	302	330
	(4,462)	3,310	10,159	1,650	610
Administration	98	84	106	79	135
Total expenses	(4,364)	3,394	10,265	1,729	745
Excess of income over (expenses) for the year	6,850	(631)	(8,019)	208	1,132
Fund balance, beginning of year	(22,368)	(21,737)	(13,718)	(13,926)	(15,058)
Fund balance, end of year	\$ (15,518)	\$ (22,368)	\$ (21,737)	\$ (13,718)	\$ (13,926)

ÉTATS FINANCIERS HISTORIQUES POUR LES CINQ DERNIERS EXERCICES (NON VÉRIFIÉS)

Résultats d'exploitation et solde du fonds

Exercice terminé le 31 décembre

	2014 (en milliers)	2013 (en milliers)	2012 (en milliers)	2011 (en milliers)	2010 (en milliers)
REVENUS					
Cotisations	1 812 \$	1 853 \$	1 846 \$	1 849 \$	1 836 \$
Placements	674	910	400	88	41
	2 486	2 763	2 246	1 937	1 877
DÉPENSES					
Frais engagés au titre des réclamations					
Invalidité à court terme et réadaptation	(178)	191	57	189	37
Invalidité à long terme	(1 613)	486	5 082	305	103
Prestations de survivant	(2 101)	2 230	4 564	854	140
Assistance médicale	(570)	403	456	302	330
	(4 462)	3 310	10 159	1 650	610
Administration	98	84	106	79	135
Total des dépenses	(4 364)	3 394	10 265	1 729	745
Excédent des revenus sur les (dépendances) pour l'exercice	6 850	(631)	(8 019)	208	1 132
Solde du fonds, début de l'exercice	(22 368)	(21 737)	(13 718)	(13 926)	(15 058)
Solde du fonds, fin de l'exercice	(15 518) \$	(22 368) \$	(21 737) \$	(13 718) \$	(13 926) \$

CONTACT INFORMATION

MAILING ADDRESS

WorkSafeNB
1 Portland Street
P.O. Box 160
Saint John, N.B. E2L 3X9

Head Office, Assessment Services, Claims Inquiry

Tel: 506 632-2200

Toll-free: 1 800 222-9775

Toll-free fax for claims: 1 888 629-4722

www.worksafenb.ca

COMMUNIQUEZ AVEC NOUS

ADRESSE POSTALE

Travail sécuritaire NB
1, rue Portland
Case postale 160
Saint John (N.-B.) E2L 3X9

Bureau principal, Services des cotisations et Unité d'information

N° de téléphone : 506 632-2200

N° sans frais : 1 800 222-9775

N° de télécopieur sans frais (réclamations) : 1 888 629-4722

www.travailsecuritairenb.ca

